

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. AVRIL 1793.

*Neque te ut miretur turba, labores
Contentus paucis leſloribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

1. Avril 1793.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire de la Révolution de France, & de l'Assemblée-Nationale ; par M. Montjoie. Quatrième partie. A Paris, chez Gattey, 1792, in-4to. de 156 pag.

CETTE quatrième partie, qui selon toutes les apparences fera la dernière, si l'auteur n'a pas été plus heureux que ceux qui ont écrit dans les mêmes principes, ne s'étend que jusqu'au mois de Juillet 1789. Les commencemens de la révolution sont si féconds en événemens décisifs & qu'on peut regarder comme le germe & le principe productif de tous ceux qui ont suivi, qu'on n'a pu se dispenser de les traiter dans le plus grand détail,

pour mettre le public à même de saisir le vrai point de vue sous lequel cette catastrophe de la France doit être envisagée. L'homme qui fait apprécier les leçons des événemens, y en trouvera de tous les genres. Il verra, entre autres choses, que les héros du peuple, ces hommes dont semble dépendre la fortune des empires, & qui ont eux-mêmes la vanité de le croire, ne sont souvent que des hochets que mettent en usage, pour agiter la multitude, des gens qui les méprisent & qui les ravalent dès le moment qu'ils ont imbécilleusement servi d'instrument à leurs desseins. C'est ainsi que les révolutionnaires mirent sur la scène le fameux Necker. » Le club ne vouloit plus du » ministre, parce qu'il n'en avoit plus besoin, » parce qu'il avoit tiré de son impéritie, » tout le fruit que la faction dominante pou- » voit en recueillir. Sa morgue, sa pédante- » rie, la persuasion où le jettoit son sot or- » gueil, qu'il étoit un guide nécessaire à l'as- » semblée-nationale, les égards enfin qu'exi- » geoit le culte que le peuple rendoit à cette » idole, jusqu'à ce que ce culte fût aboli, » tout cela ne pouvoit plus que gêner la mar- » che des révolutionnaires. Ce n'étoit point » d'ailleurs, dans leur plan, à M. Necker que » devoit appartenir la première place du mi- » nistère ; c'étoit à Mirabeau qui, jusqu'au » dernier moment de sa vie, a fait effort pour » s'élever jusque-là. »

» Voilà par quelles considérations les dépu- » tés qui vouloient tout détruire en France, » pour y tout recréer à leur manière, desiroient

„ que l'exil de M. Necker fût irrévocable. Des
 „ deux autres partis qui divisoient l'assemblée,
 „ l'un, projetant aussi de grandes innovations,
 „ avoit à peu-près les mêmes motifs que le
 „ club breton, de ne plus revoir M. Necker ;
 „ le troisieme parti, si l'on peut donner le nom
 „ de parti à la réunion de ceux des députés
 „ qui ont toujours combattu pour les princi-
 „ pes dont le maintien fait la sureté des états,
 „ comme celle des particuliers ; les députés,
 „ dis-je, de cette classe, repouffoient M. Nec-
 „ ker, parce qu'ils n'avoient que du mépris
 „ & de l'aversion pour un homme à qui ils
 „ attribuoient avec fondement, la guerre qui
 „ déchiroit les trois ordres, & tous les fléaux
 „ qui se déployoient sur la France. „

„ Lors donc que les membres de l'assem-
 „ blée nationale furent instruits que le peuple
 „ de Paris demandoit le retour de M. Nec-
 „ ker, tous, comme je l'ai dit plus haut,
 „ témoignèrent leur étonnement, & convin-
 „ rent à l'unanimité de résister à ce vœu. Mais
 „ dans le courant de la nuit, les membres du
 „ club breton changerent d'avis. Ceux d'entre
 „ eux qui étoient du nombre des députés en-
 „ voyés à Paris, exposèrent à leur retour tout
 „ le danger qu'il y auroit à heurter la volonté
 „ du peuple. D'un autre côté, les conjurés du
 „ Palais-Royal représentèrent qu'ils n'avoient
 „ trouvé d'autre moyen pour empêcher le ré-
 „ tablissement de la paix, que d'inspirer au
 „ peuple une proposition qui jetteroit le roi
 „ dans un nouvel embarras. Ainsi la crainte
 „ de trop mécontenter le peuple, & l'espoir

» que le roi endureroit tout plutôt que de
 » consentir au rappel du ministre qu'il avoit
 » renvoyé, déterminèrent les membres du club
 » breton à voter ce rappel. »

En comparant les diverses dispositions du peuple, ses mœurs, ses affections, si étrangement changées depuis la révolution, on n'est pas seulement à même d'apprécier son suffrage & ses applaudissemens, & ceux qui ont la balourdise d'y attacher quelque importance; mais l'on fait sur la nature de l'homme en général des réflexions bien propres à nourrir & à fortifier la véritable philosophie. L'on est bien étonné, lorsqu'on lit la manière dont le peuple agissoit envers la noblesse dans les premiers mois de la révolution, & celle avec laquelle il a fini de la traiter. L'homme est-il donc susceptible de si étranges conversions? Peut-il aimer & haïr, respecter & mépriser les mêmes objets, sans de nouveaux motifs, & sans des causes contraires aux premières? La brute n'est pas sujette à de si déraisonnables variations, & l'on voit encore ici la vérité de ce mot de Bayle, que l'homme est *un composé plus monstrueux que les centaures & la chimère de la fable.* » Les députés (attendant
 » le roi qui devoit arriver de Versailles à Paris) qui étoient debout depuis quatre heures, fatigués de cette attitude, vinrent partager les sieges du petit peuple; ces sieges étoient des pierres, des décombres, des monceaux de moellons, des planches entassées les unes sur les autres; ces panaches flottans, ces manteaux dorés, faisoient,

» avec les haillons de la populace, un con-
 » traste qui méritoit d'être observé. Tout éton-
 » nés d'être si près de ces hommes que jus-
 » qu'alors ils avoient regardés comme des
 » êtres d'une nature supérieure à la leur, les
 » ouvriers, les gens de peine accouroient, ils
 » ne se laissoient point de contempler ces
 » demi-dieux, & regardoient comme un pro-
 » dige qu'ils daignassent converser avec eux.
 » Deux d'entre eux, qu'une respectueuse ti-
 » midité avoit tenu éloignés, parvinrent à
 » s'enhardir, & se dirent; *Allons aussi vers*
 » *ces gros messieurs. N'avons-nous pas*
 » *autant de droit de leur parler que tous*
 » *nos camarades qui sont avec eux depuis*
 » *deux heures? Voyons de près ce que*
 » *c'est qu'un cordon bleu, un prince, un*
 » *duc. Profitons de l'occasion, elle ne nous*
 » *arrive pas souvent.* Ayant parlé ainsi, ces
 » deux pauvres ouvriers s'avancerent vers ceux
 » des députés qui leur parurent le plus dis-
 » tingués ». L'auteur ajoute fort sensément.
 » Je rapporte ces particularités, parce que
 » l'histoire doit peindre les mœurs; & la com-
 » paraison de celles qu'avoit le petit peuple
 » de Paris, dans les premiers jours de la ré-
 » volution, avec celles qu'il a aujourd'hui,
 » peut aider à résoudre la question, s'il est
 » devenu meilleur, en respectant moins ceux
 » que la naissance, le rang & l'éducation ont
 » placés au-dessus de lui. »

Le même changement se fait remarquer dans la conduite du peuple envers le roi. C'est le même prince, qui à la vue de toute la

capitale vient d'être la victime des furieux ,
auquel en 1789 , le comte de Lally parloit de
la sorte au nom de tous les François. „ Et
„ vous , sire , permettez à un sujet , qui n'est
„ ni plus fidele ni plus dévoué que tous ceux
„ qui vous environnent , mais qui l'est au-
„ tant qu'aucun de ceux qui vous obéissent ,
„ permettez - lui d'élever sa voix vers vous ,
„ & de vous dire : Le voilà ce peuple qui
„ vous idolâtre , ce peuple que votre seule
„ présence enivre , & dont les sentimens pour
„ votre personne sacrée ne peuvent jamais
„ être l'objet d'un doute. Regardez , sire , con-
„ solez-vous en regardant tous ces citoyens de
„ votre capitale ! Voyez leurs yeux , écoutez
„ leurs voix , pénétrez dans leurs cœurs qui
„ volent au - devant de vous ! Il n'est pas ici
„ un seul homme , qui ne soit prêt à verser
„ pour vous , pour votre autorité légitime ,
„ jusqu'à la dernière goutte de son sang !
„ Non , sire , cette génération de François
„ n'est pas assez malheureuse pour qu'il lui
„ ait été réservé de démentir quatorze siècles
„ de fidélité ! Nous péririons tous , s'il le fal-
„ loit , pour défendre un trône qui nous est
„ aussi sacré qu'à vous , & à l'auguste famille
„ que nous y avons placée il y a huit cens
„ ans. Croyez , sire , croyez que nous n'avons
„ jamais porté à votre cœur une atteinte dou-
„ loureuse , qui n'ait déchiré le nôtre ; qu'au
„ milieu des calamités publiques , c'en est une
„ de vous affliger , même par une plainte
„ qui vous avertit , qui vous implore & qui
„ ne vous accuse jamais. „

Les effets , ou du moins les démonstrations extérieures , répondoient aux paroles. „ Le „ roi sortit de la salle de l'hôtel-de-ville , aux „ acclamations du peuple. Les bourgeois qui „ formoient la haie depuis la porte de la salle „ jusqu'à sa voiture , renverserent leurs armes. „ Ce mouvement parut lui être agréable. Il „ prit lui-même le fusil d'un de ces bourgeois , „ moins prompt que les autres , & le ren- „ versa ; cette invitation à la paix fut com- „ prise & vivement applaudie par la multi- „ tude. Lorsque le monarque fut au bas de „ l'escalier , on se pressa familièrement autour „ de lui ; l'un lui prenoit la main & la bai- „ soit , l'autre ferroit ses genoux ; un troisieme „ faisoit un pan de son habit , & y colloit „ ses levres ; une poissarde le pressa dans ses „ bras & l'embrassa. Il fut soulevé , porté dans „ son carrosse , l'air retentissant toujours du „ cri *vive le roi*. Ces démonstrations rendi- „ rent la sérénité à son ame ; son visage re- „ prit de la couleur , toute sa physionomie „ s'anima ; le sourire de la confiance se plaça „ sur ses levres. Il suivit , pour son retour , „ la même route qu'il avoit prise en arri- „ vant , ses chevaux allant toujours au pas. „ Des groupes de bourgeois environnoient sa „ voiture , lui prodiguoient mille bénédic- „ tions , & caressoit jusqu'au cocher , jus- „ qu'aux valets-de-pieds. „ Voilà cependant „ le prince qui a expiré sur l'échafaud , sans „ avoir fait autre chose depuis ces *caresses* , „ que de donner à toutes ses démarches l'em- „ preinte de la condescendance , & si l'on veut

de la foiblesse, que de souffrir en toute patience les traitemens les plus durs & les plus avilissans.

L'auteur, malgré la rapidité de la narration, ne néglige pas des circonstances qui paroissent au premier abord légères & indifférentes, mais qui dans le fond présentent une matière sérieuse à l'observation. „ Enfin le roi arriva à „ l'hôtel-de-ville ; dès qu'il fut descendu de „ sa voiture, des milliers d'épées, se croiserent „ sur sa tête, & formerent une voûte qui regna „ tout le long de l'escalier, sur lequel M. Bailly, „ à la tête des officiers municipaux, vint le „ recevoir. Ceux qui ont quelque teinture de „ la maçonnerie, savent que le plus grand „ honneur qu'on peut y rendre à ceux à qui „ on veut accorder une haute marque de con- „ fédération, c'est de former, sur leur tête, „ une pareille voûte que, dans les loges ma- „ çonniques, on appelle la voûte d'acier. Cette „ circonstance de la réception faite au roi est „ digne d'être remarquée, en ce qu'elle sem- „ bleroit prouver que ceux qu'on appelle „ francs-maçons ont eu beaucoup d'influence „ sur la révolution. La vérité est qu'ils se mon- „ trerent très-ardens à la déterminer, & qu'au- „ jourd'hui ils remplissent tous les clubs*. Je „ remarquerai encore à ce sujet, que les gens „ sensés se sont toujours étonnés que, dans „ les états monarchiques, on tolérât une so- „ ciété dont les principes de ridicule frater- „ nité inspirent l'indépendance de toute auto- „ rité religieuse & politique. Il est bien visi- „ ble d'ailleurs que les formes démocratiques

* Voyez „
le *Voile* „
levé, & la „
Conjura- „
tion contre „
l'Eglise „
catholi- „
que, I „
Juin, p. „
168. — „
1 Sept. p. „
3.

„ de leurs assemblées tendent à remplir les
 „ têtes d'idées républicaines. Ce sont des asso-
 „ ciations qui font effort pour amener au gou-
 „ vernement populaire, les états où elles sont
 „ souffertes. „

L'auteur se trompe peut-être à un certain point en datant le changement opéré dans le caractère de la nation, des premiers assassinats qui ont signalé la révolution. Il est bien certain que la chose existoit déjà, mais qu'elle attendoit l'occasion de se montrer : il est néanmoins également vrai qu'elle s'est étendue & fortifiée d'une étrange manière. „ A peine le
 „ sang des deux victimes (Foulon & Ber-
 „ thier) eut coulé, qu'il se fit, dans les
 „ mœurs de toutes les classes de la société,
 „ une révolution complète, & qui parut pres-
 „ qu'universelle. Le peuple devint tellement
 „ sanguinaire, que les spectacles de sang fu-
 „ rent pour lui un véritable besoin. Il ne bou-
 „ geoit plus de la Grève, dans le cruel es-
 „ poir qu'il y verroit égorger quelque victime
 „ humaine. Quand vous demandiez à un ou-
 „ vrier, à un artisan : *Comment vont les*
 „ *affaires ?* Il vous répondoit : *Pas bien ;*
 „ *on n'a pendu personne.* Dans les marchés,
 „ aux halles, vous entendiez dire sur le soir,
 „ lorsqu'il n'y avoit point eu d'exécution : *Voilà*
 „ *une mauvaise journée ; la lanterne n'a*
 „ *pas riboté.* Cette dernière expression, fa-
 „ milière à la canaille, peint énergiquement
 „ la passion alors dominante. Plus d'une fois
 „ j'ai vu, en passant sur la place de Grève,
 „ un homme qui enjamboit la potence de

„ fer où Foulon avoit péri. J'ai vu cet homme
 „ montrant une corde au peuple qui sou-
 „ rioit ; je l'ai entendu crier : Pour Dieu !
 „ mes amis , amenez-moi donc quelqu'un ; je
 „ suis en train de pendre ! »

„ C'est sous ce point de vue que la très-
 „ grande partie du peuple François , non-
 „ seulement à Paris , mais dans tout le royau-
 „ me , se montra après les exécutions arbi-
 „ traires & atroces de MM. Foulon & Ber-
 „ thier ; j'entends par peuple , tout ce qui
 „ étoit placé au-dessous de la bourgeoisie.
 „ Mais la bourgeoisie elle-même n'a rien à
 „ reprocher à cet égard au peuple ; il s'y fit
 „ également , si je puis parler ainsi , une ex-
 „ plosion de férocité. Ceux qui , dans l'inté-
 „ rieur du Palais-Royal , soudoyoient des as-
 „ sassins , comme je le dirai lorsque j'y se-
 „ rai amené par l'ordre des faits ; M. Barnave,
 „ que le petit peuple lui-même surnomma
 „ *Barnave le tigre* ; M. Prudhomme qui pré-
 „ choit dans chacun de ses numéros , l'in-
 „ cendie & le meurtre ; M. Marat qui ne vou-
 „ loit voir que des potences dans nos rues &
 „ dans nos places publiques ; M. Camille Des-
 „ moulins qui prenoit le sanguinaire titre de
 „ *procureur-général de la lanterne* , n'appar-
 „ tenoient pas à la canaille des fauxbourgs. Il
 „ ne faut pas non plus ranger dans cette
 „ classe ceux qui commandèrent & firent ex-
 „ poser avec profusion , l'estampe intitulée
 „ *Le Calculateur*. Cette estampe représentoit
 „ un homme assis devant un bureau , tenant
 „ une plume à la main , & faisant une règle

„ d'arithmétique. Il avoit sur son bureau, cinq
 „ têtes coupées, dont l'une portoit un bail-
 „ lon. On lisoit sur son papier : *Qui de 24*
 „ *paie 5, reste 19.* Ce n'étoit pas enfin de
 „ la populace, que sortoient ceux qui pou-
 „ vant empêcher l'exposition de ces atroces
 „ images, ne le firent pas, ceux qui ne pu-
 „ nirent point Rappe, & qui laisserent dans
 „ la société le monstre qui s'étoit baigné dans
 „ le sang de M. Berthier. „

„ A la vue de cet épouvantable amas de
 „ François de toutes les conditions, les uns
 „ ordonnant, les autres exécutant des meur-
 „ tres, ceux-là s'en repaissant avec joie, ceux-
 „ ci en faisant l'apologie, on a fait une ques-
 „ tion dont la solution appartient à cette his-
 „ toire. Il est terrible pour un homme qui
 „ aime son pays, d'agiter une telle question,
 „ & c'est encore un des malheurs de nos
 „ troubles, qu'elle se soit présentée à l'esprit
 „ des philosophes qui font leur étude du ca-
 „ ractère des peuples. Ils se sont demandé si
 „ la réputation dont jouissoit la nation Fran-
 „ çoise d'être une nation douce, n'étoit pas
 „ une réputation usurpée. „

„ Les données, pour résoudre ce problé-
 „ me, sont innombrables, &, il faut le dire,
 „ elles ne semblent pas être à notre avan-
 „ tage. En parcourant les annales de la mo-
 „ narchie, à partir des premiers jours de sa
 „ naissance, on voit, sous presque tous les
 „ regnes, la nation Françoisse donner l'exem-
 „ ple de grands actes de cruauté. Nos guerres
 „ civiles ont été peut-être plus atroces que

„ celles d'aucun autre peuple , par l'achar-
 „ nement & la fureur avec laquelle les ci-
 „ toyens s'entr'égorgeoient. Que de lâches
 „ & barbares assassins dans ces tems de trou-
 „ bles ! On a vu des François , dans toutes
 „ les occasions où ils ont pu le faire impu-
 „ nément , déployer un caractère féroce. Chez
 „ quel peuple a-t-on compté plus de régici-
 „ des ? Une des affaires qui occupoit le plus
 „ Henri IV , c'étoit l'expédition des lettres de
 „ grâces à ceux qui attendoient à ses jours.
 „ Le regne de ce prince d'un caractère doux ,
 „ gai & bienfaisant , auroit , ce semble , dû
 „ adoucir les mœurs françoises. Eh bien ! sous
 „ son successeur on vit des hommes déterrer
 „ un cadavre , & se montrer les dignes pré-
 „ décesseurs des antropophages de nos jours.
 „ Quel monarque fit jamais plus pour la ci-
 „ vilisation de ses sujets , que Louis-le-grand ?
 „ Eh bien ! sous ce regne d'urbanité , quels
 „ raffinemens d'inhumanité n'exerçoient pas ,
 „ dans leurs Cévennes , les farouches *Camis-*
 „ *sards* , sur les Catholiques qui tomboient
 „ entre leurs mains ? „

„ , Nous avons vu de nos jours , que l'effu-
 „ sion du sang étoit , pour le peuple , un spec-
 „ tacle intéressant. Nous l'avons toujours vu
 „ courir aux exécutions de la Grève , comme
 „ à une fête ; & pendant que la place étoit
 „ pleine , on voyoit aux croisées des spectateurs
 „ de tout âge , de toute condition , de tout
 „ sexe. Ces exécutions se fussent-elles répétées
 „ chaque jour , on eût vu chaque jour la même
 „ affluence. Cette foule innombrable qui vint

„ se repaître des longues & intolérables tor-
 „ tures de Damien, étoit composée de gens
 „ qui certainement ne pouvoient pas se ren-
 „ dre le témoignage d'être nés doux & sensi-
 „ bles. Ce n'étoit pas seulement le petit peu-
 „ ple qui dévoroit des yeux cet effrayant spec-
 „ tacle, les croisées étoient garnies de la meil-
 „ leure compagnie de la ville & de la cour ;
 „ elles se louerent jusqu'à cinquante écus. On
 „ y voyoit des femmes couvertes de fard &
 „ de diamans, qui se fussent évanouies pour
 „ la mort d'un serin, & qui au travers de
 „ leurs lorgnettes, ne perdoient pas une des
 „ angoisses du patient. „

„ Je n'ai jamais assisté au supplice d'un cri-
 „ minel ; mais j'ai entendu dire à des person-
 „ nes qui observoient attentivement la multi-
 „ tude durant ces funestes spectacles, que si
 „ à l'instant où le patient approchoit de l'é-
 „ chafaud, sa grace lui eût été apportée, &
 „ l'eût arraché à la mort, le peuple en eût
 „ témoigné du regret, comme quand on s'af-
 „ flige de la privation d'une jouissance à la-
 „ quelle on s'attendoit. „ (a)

(a) On en a vu un exemple tout récent en Suede, où la grace accordée à des gens qu'on attendoit au supplice, a causé une révolte*. Et si cela arrive chez des nations dures & austeres, il en est tout autrement encore chez des peuples mous & corrompus : la cruauté croissant toujours en mesure égale avec sa fidelle compagne la luxure. Le peuple Romain, si généreux, si humain même envers ses ennemis, tandis qu'il eut des mœurs, fut infatiable

* 75 S
 1792, p
 & lu.v.

„ Telles sont les données qui peuvent aider à résoudre la question que font quelques philosophes , si notre nation a des mœurs douces. On seroit tenté de croire que la Religion chrétienne avoit apprivoisé le peuple François ; que le frein des loix le contenoit , & que lorsqu'il perdit son Dieu & son roi , il reprit sa férocité ; semblable à ces animaux des forêts qu'on voit s'affectionner à la main qui les nourrit & les enchaîne , mais qui à la vue d'une proie , reviennent à la sauvage brutalité de leur instinct. „

Les moyens par lesquels l'auteur croit qu'on auroit pu prévenir ces horreurs , font l'éloge de son jugement autant que de son caractère. Tous ne font pas également bien choisis : il en est qui semblent tenir en quelque chose à la frivolité ou à la factice sensibilité du siècle ;
mais

de supplices , de combats & spectacles sanglans , dès qu'il a été vrai de dire :

Sevior armis

Luxuria incubuit , victumque ulciscitur orbem.

„ L'homme , comme nous l'avons observé ailleurs , dégradé par ces sensations grossières , tombe dans l'égoïsme le plus brutal , ne regarde ses semblables que comme les instrumens de son plaisir , le jouet de ses passions , les victimes de sa haine , de son humeur & de ses caprices „
— 1 Oct. 1792 , p. 217. — *Dict. Hist.* art. ARRACHION , BARBEROUSSE , LAVAL , MAHOMET II , MITHRIDATE , NÉRON , TUROCZI.

mais la plupart sont bien vus, & certainement l'effet en eût été décisif. „ J'aurois fait
 „ disparoitre tout ce qui pouvoit porter à la
 „ dureté ; ces représentations théâtrales où
 „ l'on voit des échafauds, des tombeaux, des
 „ ossemens, des parricides, des suicides (a);
 „ ces assemblées appellées *loges de maçons*,
 „ où l'on effraie l'imagination par de som-
 „ bres visions, où l'on offre aux yeux des
 „ candidats, des simulacres d'assassinats, où
 „ l'on joue avec le poignard & les images
 „ sanglantes. Je n'aurois plus voulu de ces
 „ combats d'animaux où l'on n'entend que
 „ de pitoyables gémissemens, où l'on ne voit
 „ que du sang; j'aurois imprimé une sorte de
 „ tache sur la profession de boucher. Je me
 „ ferois appuyé de tout le secours de la Re-
 „ ligion pour adoucir les mœurs. J'aurois
 „ voulu que ses temples fussent fréquentés, &
 „ c'est-là qu'on auroit eu le touchant tableau
 „ de cette égalité parfaite qu'elle établit en-
 „ tre les enfans du même pere, & qui par-
 „ tout ailleurs n'est qu'une chimere qui ne se
 „ réalisera jamais. J'aurois exigé avec rigueur
 „ que les hommes de toutes les conditions
 „ assistassent à la célébration de ses fêtes. Tout
 „ travail dans les jours qu'elle consacre au
 „ repos, eût été puni par la loi. J'aurois

(a) J'aurois mieux fait encore. J'aurois abattu
 tous les théâtres, que j'aurois très-avantageusement
 remplacés par des récréations innocentes & salubres.
 Voyez le Journ. du 1 Mai 1791, p. 25, précéd. &
 suiv.

„ donné de l'éclat, de la pompe, à ces at-
 „ tendrissantes cérémonies où elle mene en
 „ triomphe dans nos rues, les infortunés qu'elle
 „ a arrachés à l'esclavage. Tous les hommes
 „ réunis pour une action importante, les offi-
 „ ciers à la tête de leurs corps sur un champ
 „ de bataille, les ministres & les conseillers
 „ du roi dans le conseil, les magistrats dans
 „ les tribunaux, eussent commencé leurs fonc-
 „ tions par une priere solemnelle. J'aurois
 „ voulu enfin que la France, comme Rome
 „ ancienne, fût un vaisseau tenu par deux
 „ ancras dans la tempête, la Religion & les
 „ mœurs. „

„ Et comme l'exemple ajoute à l'effet des
 „ institutions, j'aurois engagé le monarque à
 „ se montrer souvent à ses sujets, à visiter ses
 „ provinces, à donner lui-même des audien-
 „ ces, à répandre des bienfaits sur l'indigence
 „ & le mérite, à parler toujours avec bonté,
 „ mais aussi à se montrer toujours environné
 „ d'une suite, sinon fastueuse, du moins no-
 „ ble, imposante.... *On ne sauroit croire,*
 „ dit Jean-Jacques Rousseau, *à quel point*
 „ *le cœur du peuple suit ses yeux, & com-*
 „ *bien la majesté du cérémonial lui en im-*
 „ *pose. Cela donne à l'autorité un air d'or-*
 „ *dre & de regle qui inspire la confiance,*
 „ *& qui écarte les idées de caprice & de*
 „ *fantaisie, attachées à celle du pouvoir*
 „ *arbitraire (a).* J'aurois également désiré

. (a) Excellente observation. C'est depuis que les
 princes courent le monde comme des éventés &

„ que la personne auguste du prince eût
 „ porté par-tout où elle auroit paru, la paix,
 „ la sécurité, le bonheur; que le malfaiteur
 „ même qui se seroit rencontré sur ses pas,
 „ dans les occasions que la prudence auroit
 „ ménagées, eût par cela seul obtenu sa grace;
 „ que dans les circonstances où le Ciel auroit
 „ accordé au monarque un grand bienfait,
 „ comme une victoire signalée, une heureuse
 „ paix, la naissance d'un héritier présomptif
 „ de sa couronne, il eût fait éclater publi-
 „ quement sa joie par un acte remarquable
 „ de bienfaisance, tel que la grace de tous
 „ les malheureux condamnés ce jour-là à mort,
 „ la liberté de tous les prisonniers dont le dé-
 „ lit auroit mérité de l'indulgence, l'acquit-
 „ tement des dettes des débiteurs insolvables,
 „ & d'autres actes de pareille munificence.
 „ Dans une monarchie tempérée, telle doit
 „ être la conduite d'un monarque, & le mo-
 „ narque qui la tient, peut se flatter alors
 „ d'être l'image de la Divinité; c'est une né-
 „ cessité que ses sujets deviennent insensible-
 „ ment bons & doux comme lui. „

Les partis opposés qui se sont formés dans le royaume, sont regardés par l'auteur comme un autre effet de la révolution arrivée dans le caractère national. Il parle en détail de toutes ces

des petits-maîtres, que leurs trônes s'éroulent. Effectivement, qui se persuadera qu'un homme qui ne peut se tenir en place, conservera l'ensemble d'un grand royaume; qu'il respectera sa couronne & les droits de son peuple, s'il promène sa personne avec les allures d'un goujat!

sectes politiques, & fait une observation qu'il est bon de ne pas négliger. » Cette division qui éclata
 ,, dans le royaume, se manifesta également
 ,, dans l'assemblée nationale. Il y a toujours
 ,, eu unité de principes religieux & politiques
 ,, dans le parti des Royalistes; il n'en a pas
 ,, été de même du parti des Républicains. On
 ,, vit se jeter dans ce dernier parti tous les
 ,, mécontents de la cour, tous les protestans,
 ,, en entendant par ce mot, les hommes qui
 ,, appartiennent aux différentes sectes enne-
 ,, mies de l'Eglise Romaine; je remarquerai
 ,, ici qu'il ne faut pas faire l'injustice à tous
 ,, les Jansénistes de les mettre dans la classe des
 ,, Républicains; plusieurs se sont rangés sous
 ,, les étendards du Royalisme, & s'ils n'ont
 ,, pas des opinions orthodoxes sur la Religion,
 ,, ils sont les seuls, d'entre les Royalistes, à
 ,, qui on puisse faire ce reproche. ,, Effectivement,
 ,, quoique la secte en général se soit
 ,, pleinement dévoilée en cette occasion, quel-
 ,, ques vieux docteurs ont tenu bon, soit pour
 ,, ne pas perdre de réputation une secte dont
 ,, ils étoient les peres tendres, soit parce que
 ,, l'entêtement & l'orgueil dogmatifant ne dé-
 ,, truit pas toujours l'attachement aux principes
 ,, de justice & d'honneur.

Les hommes versés dans l'histoire ancienne & moderne de toutes les nations, trouveront un grand fond de vérité dans le passage suivant, sur les orateurs & beaux parleurs, toujours empressés à embrouiller la chose publique, à dénaturer les notions simples & saines. » C'é-
 ,, toit moins que jamais de l'éloquence qu'il

„ falloit au royaume. Il en est des maladies
 „ du corps politique, comme de celles du
 „ corps humain. Ce n'est pas dans l'art de
 „ bien dire, mais dans celui de bien agir,
 „ que doit exceller le médecin qui veut le
 „ guérir. C'en est fait d'un état lorsque ceux
 „ qui s'ingèrent de le gouverner, sont orateurs.
 „ C'est la pensée de Théophraste, *qu'il n'y*
 „ *a pas un seul orateur dévoué au peuple,*
 „ *qui ne lui soit pernicieux.* Toute la ré-
 „ volution n'est qu'une confirmation de cette
 „ vérité. „ (a)

En parlant des diverses factions qui déchirerent la France, l'auteur s'arrête particulièrement aux Monarchiens. Il condamne leurs intrigues & leurs menées, leur indifférence pour la Religion, la balourdise avec laquelle ils ont cru que sans ce grand lien il pouvoit y avoir un ensemble durable dans une société quelconque; mais avec tout cela il paroît peut-être qu'il les ménage trop. Il parle de leurs lumières, de leurs talens, avec une sorte d'enthousiasme, qu'Horace n'eût point trouvé d'accord avec sa maxime favorite :

Scribendi rectè sapere est & principium & fons.

„ La justice que je leur rends, ne doit pas
 „ m'empêcher de faire observer que, s'ils ne
 „ sont pas comme les Républicains, fanatiques
 „ ennemis de la Religion catholique, ils sem-
 „ blent avoir, sur le culte établi, une infou-

(a) Réflexions diverses sur ce sujet, 15 Décemb. 1789, p. 630 & suiv. — Autres, 15 Janv. 1790, p. 133. Passage remarquable de Cicéron, *ibid.*

„ ciance tout au moins très-impolitique ; ce
 „ font , si l'on veut , des philosophes modé-
 „ rés , humains , paisibles , mais qu'on croi-
 „ roit étrangers à la Religion de nos peres ;
 „ cette insouciance est une des causes des con-
 „ tradictions & des fausses démarches où on
 „ les verra souvent tomber. On doit voir d'a-
 „ vance que des législateurs , qui se dispo-
 „ sèrent à instituer un peuple , sans s'inquiéter de sa
 „ croyance sur les vérités divines , étoient loin
 „ de connoître la route où il falloit marcher. „

„ C'est l'opinion commune que le parti des
 „ Impartiaux , dont on peut regarder M. Ma-
 „ louet comme le chef , a pour ame le fameux
 „ abbé Raynal chez qui les glaces de l'âge
 „ ont modéré la brûlante ardeur avec laquelle
 „ il a prêché , dans les belles années de sa
 „ vie , la croisade contre Dieu & les rois.
 „ L'intimité de M. Malouet avec cet apostat
 „ fanatique , n'étoit pas propre à inspirer aux
 „ Royalistes de la confiance pour le chef des
 „ Impartiaux. Leur parti a aujourd'hui pour
 „ apôtre enthousiaste , un calviniste né dans
 „ une république. „

„ Les Impartiaux qui , au sein de l'assem-
 „ blée , ont formé , avec les Royalistes , le côté
 „ droit ou la minorité , ont toujours regardé
 „ les Républicains comme un ramas de bri-
 „ gands qui conspiroient contre tous les pro-
 „ priétaires. Ils ne font d'autre reproche aux
 „ Royalistes que d'être auteurs du despotisme ,
 „ & ce seul reproche n'est pas mérité. Ceux-
 „ ci n'ont jamais dit qu'il fallût en France
 „ un roi qui fût maître de la vie , de la li-

Barnave ,
 massacré
 en Sept.
 1792.
 (Quel-
 ques-uns
 le disent
 encore en
 prison).

„ berté, des propriétés de ses sujets; or, c'est-
 „ là le despotisme. Leurs plaintes courageuses
 „ contre tout ce qui leur paroïssoit un acte
 „ d'autorité arbitraire, leur lutte contre MM. de
 „ Maupeou, de Brienne, de Lamoignon prou-
 „ vent qu'ils ne sont pas des esclaves. Le fa-
 „ crifice que firent les parlemens, de l'en-
 „ registrement, les cris que poussèrent unani-
 „ mement les deux premiers ordres pour qu'on
 „ rendit à la nation ses Etats-Généraux, at-
 „ testent que les Royalistes ont préféré tous
 „ les dangers à celui de l'esclavage. „

„ Les Républicains, à leur tour, ont pour
 „ les Impartiaux, une haine égale à celle qu'ils
 „ portent aux Royalistes. Ils désignent au peu-
 „ ple ceux-là comme ceux-ci, sous le nom
 „ d'aristocrates. On voit confondus sur leurs
 „ listes de proscription, des noms d'Impar-
 „ tiaux & des noms de Royalistes. Le peuple
 „ docile à ces insinuations ne met aucune dif-
 „ férence entre les uns & les autres. „

Entre les diverses bévues politiques commises
 par l'assemblée-nationale, l'auteur distingue la
 violation du secret des postes. Il observe que
 rien n'est plus contraire à toutes les règles de
 l'ordre, ni plus outrageant pour la confiance
 publique. Il rapporte entre autres un discours
 de Mirabeau, homme peu suspect quand il
 contrôle les démarches de l'assemblée. Les
 gouvernemens qui recourent sans répugnance
 à ce moyen violent & brutalement despoti-
 que, feront bien de méditer ce passage. „ Est-
 „ ce à un peuple qui veut devenir libre à
 „ emprunter les maximes & les procédés de

„ la tyrannie? Peut-il lui convenir de blesser
„ la morale, après avoir été si long-tems vic-
„ time de ceux qui la violerent? Que ces
„ politiques vulgaires qui font passer avant la
„ justice ce que, dans leurs étroites combi-
„ naisons, ils osent appeller l'utilité publique;
„ que ces politiques nous disent du moins quel
„ intérêt peut colorer cette violation de la
„ probité nationale. Qu'apprendrons-nous par
„ la honteuse inquisition des lettres? De viles
„ & fales intrigues, des anecdotes scandaleu-
„ ses, de méprisables frivolités. Croit-on que
„ les complots circulent par les couriers or-
„ dinaires? Croit-on même que les nouvelles
„ politiques de quelque importance passent
„ par cette voie? Quelle grande ambassade,
„ quel homme chargé d'une négociation dé-
„ licate, ne correspond pas directement, &
„ ne fait pas échapper à l'espionnage de la
„ poste aux lettres? C'est donc sans aucune
„ utilité qu'on violeroit les secrets des famil-
„ les, le commerce des absens, les confiden-
„ ces de l'amitié, la confiance entre les hom-
„ mes. Un procédé si coupable n'auroit pas
„ même une excuse, & l'on diroit de nous
„ dans l'Europe: En France, sous le prétexte
„ de la sureté publique, on prive les citoyens
„ de tout droit de propriétés sur les lettres,
„ qui sont les productions du cœur & le trésor
„ de la confiance. Ce dernier asile de la li-
„ berté a été impunément violé par ceux même
„ que la nation avoit délégués pour assurer
„ tous ces droits. Ils ont décidé par le fait,
„ que les plus secretes communications de
„ l'ame, les conjectures les plus hasardées de

„ l'esprit, les émotions d'une colere souvent
 „ mal-fondée, les erreurs souvent redressées
 „ le moment d'après, pouvoient être transfor-
 „ mées en dépositions contre des tiers; que
 „ le citoyen, l'ami, le fils, le pere devien-
 „ droient ainsi les juges les uns des autres,
 „ sans le savoir; qu'ils pourront périr un jour
 „ l'un par l'autre; car l'assemblée-nationale a
 „ déclaré qu'elle feroit servir de base à ses ju-
 „ gemens, des communications équivoques &
 „ surprises, qu'elle n'a pu se procurer que par
 „ un crime. „

Si cet ouvrage n'est pas continué, le public
 perdra une relation pleine d'intérêt & de maxi-
 mes saines. L'ensemble de cette histoire eût
 formé le vrai tableau de la révolution, & en
 eût apprécié avec justesse les moyens & le ré-
 sultat. „ C'est en lisant cette histoire (dit l'au-
 teur, ne doutant pas alors qu'il ne pût rem-
 plir son plan) qu'on saura enfin ce que c'est
 „ que constitution, gouvernement, société,
 „ nation, liberté, égalité, distinction de pou-
 „ voirs, & tous ces grands mots dont l'abus
 „ qu'en ont fait les novateurs, nous a mis au
 „ dernier rang des peuples policés; c'est en
 „ la lisant qu'on aura la solution des plus im-
 „ portantes questions du droit public. „

Chevert au camp des François.

P A R M I les diverses productions littéraires
 tant en vers qu'en prose qu'a produit le
 tragique événement qui a ensanglanté un des
 premiers trônes de l'univers, on distingue cette

espece de profopopée, où l'on fait sortir du tombeau un général célèbre (a) pour parler

(a) François Chevert, né à Verdun-sur-Meuse le 21 Février 1695, s'éleva, du poste de simple soldat, au grade de lieutenant-général. Il dut tout à son mérite, & rien à la faveur ni à l'intrigue. Il eut à lutter contre l'envie & contre l'obscurité de sa naissance. Une étude profonde de la tactique, un amour extrême de ses devoirs, un desir ardent de se distinguer; tels furent les protecteurs qui veillerent à son-avancement. Nous ne suivrons pas toutes les actions éclatantes qui le distinguèrent. Tout le monde connoît la retraite de Prague par le maréchal de Belle-Isle. Chevert qu'il y laissa avec 18 cens hommes, pressé de se rendre par la famine, par les habitans & par une armée nombreuse, prend les otages de la ville, les enferme dans sa propre maison, & met dans les caves des tonneaux de poudre, résolu de se faire sauter avec eux, si les bourgeois veulent lui faire violence. Il obtint ce qu'il demandoit, c'est-à-dire, de sortir avec tous les honneurs de la guerre: le prince Lobkowitz lui accorda deux pieces de canon. Les guerres de 1741 & de 1757, offrirent à ce guerrier les occasions les plus dangereuses & les plus brillantes. Ce brave officier mourut le 24 Janvier 1769, dans la 74^e. année de son âge. Il étoit commandeur-grand-croix de l'ordre de S. Louis, chevalier de l'aigle-blanc de Pologne, gouverneur de Givet & de Charlemont, lieutenant-général des armées du roi. Il fut inhumé en la paroisse de saint Eustache de Paris, où l'on voit son épitaphe conçue en ces termes: „ Sans aïeux, sans fortune, sans appui, „ orphelin dès l'enfance, il entra au service à l'âge „ de 11 ans. Il s'éleva malgré l'envie à force de „ mérite, & chaque grade fut le prix d'une action „ d'éclat. Le seul titre de maréchal de France a „ manqué, non pas à sa gloire, mais à l'exemple „ de ceux qui le prendront pour modele. „

aux soldats François le langage du devoir & de l'honneur.

Les peuples s'indignoient, & refusoient de croire
Du trépas de Louis l'épouvantable histoire,
Quand du sein des tombeaux Chevert, tout éperdu,
Vole au camp des François. Chevert, oui, je l'ai vu:
Je l'ai vu, ce soldat dont s'honora la France.

Il parle, & dans les rangs regne un profond silence.
„ Il est mort, votre roi, mort sur un échafaud.
„ Soldats, qu'attendez-vous, & qu'est-ce qu'il vous
„ faut?

„ Cet atroce forfait, cette horreur inouïe
„ Vous marque pour toujours du sceau de l'infamie.
„ Vous frémissiez que font ces impuissans transferts?

„ Louis est massacré, que servent vos remords?
„ Ah! s'il est un moyen, peuple à jamais coupable,
„ De soulever ce poids, terrible, insupportable,
„ Dont rougissent en vain vos fronts déshonorés,
„ S'il reste quelque espoir à nos cœurs égarés,
„ Que tardez-vous? Volez, Philippe vit encore.
„ Il vit, ce scélérat, que l'univers abhorre,
„ Ce monstre, qu'un ramas d'effrénés factieux,
„ Pour le rendre moins lâche, a rendu furieux.
„ Voilà ce qu'a produit l'égalité perfide!
„ Vous êtes ses égaux, égaux d'un régicide.
„ Je vous vois, à ce nom, transportés de fureur;
„ Hâtez-vous, prévenez le bras d'un Dieu vengeur.
„ Mais avant de marcher, qu'elles soient déchirées,
„ De l'infame assassin ces infames livrées,
„ De la rebellion ces signes désastreux,
„ De la mort de Louis avant-coureurs affreux.
„ Vous ne reprendrez point, en ces jours de parjure,
„ La couleur qu'eut la France, alors qu'elle étoit

„ pure,
„ Quand la gloire aux combats conduisoit la valeur,
„ Quand le François vaincu perdoit tout, hors l'hon-

„ neur.*

„ L'honneur! il est perdu. Qu'un drapeau noir,
„ funeste,

* Allusion au mot de François I, après la bataille de Pavie.

- „ Montre à tout l'univers que le remords vous reste.
 „ Complices malheureux du meurtre de Louis,
 „ Si vous perdez le pere, au moins sauvez le fils,
 „ Sauvez-le.... Dieu puissant, qu'il en soit tems
 „ encore!
 „ Courez au meurtrier que la rage dévore,
 „ Arrachez-lui le sceptre, & la vie, & le roi.
 „ Quand l'Europe frémit de vengeance & d'effroi,
 „ Épargnez-vous l'affront, que des mains étrangères
 „ Replacent votre maître au trône de ses peres.
 „ Soldats, qu'en vous voyant au sang des conjurés
 „ Baigner avec transport vos bras désespérés,
 „ Qu'en voyant vos fureurs l'univers en balance
 „ Puisse dire du moins, *ils n'étoient pas en France*,
 „ *Ils ne soupçonnoient pas, ils n'auroient pas souffert*
 „ *Peut-être.... Dieu! peut-être! ah, croyez-en*
 „ Chevert,
 „ Non, jamais. Monstre affreux, ta rage consummée
 „ Pour souiller ma patrie, en fit sortir l'armée;
 „ Tremble, elle y va rentrer, punir tous tes forfaits,
 „ Et consoler Chevert d'être soldat François.

*Ode sur la mort de Louis XVI, roi de
 France & de Navarre. Par le Cte. de
 S. C*** capitaine de cavalerie, membre
 de plusieurs académies.*

C E T T E pièce où dominant le sentiment,
 le vrai patriotisme, l'affection & les re-
 grets d'un sujet fidele, a véritablement le
 ton de l'Ode; l'enthousiasme y amene ce
 noble désordre, cette succession brusque & ra-
 pide des idées qui caractérise ce genre de
 poésie. Il y a des tours & des expressions qui
 n'arrivent pas à l'élévation des autres, qui pa-
 roissent foibles ou inexacts; quelques endroits

semblent prêter à la critique par une sorte d'exagération : mais la douleur profonde du poète peut servir à excuser ces passages. La Religion n'est pas étrangère à sa verve, c'est même un des principaux ressorts qui l'animent.

O! toi, dont l'éternelle & profonde sagesse
D'un mot regle le sort de ce vaste univers,
Dieu dont l'esprit fécond en prodiges divers
A nos yeux attendris les reproduit sans cesse,
Souverain éternel, ô pere des humains!

Ta puissance infinie,
Cause de l'harmonie

Qui brille en tes travaux divins,
De bienfaits, de bonheur, source pure & féconde,
Pour le bien des mortels conduit tout en ce monde;
Et toujours ton amour préside à nos destins :

La foudre éclate, un chêne antique tombe,
C'est qu'ils ont entendu ta voix,

Un ciron mort, un roi mis dans la tombe
N'ont fait qu'obéir à tes loix.

Vouloir interroger cet immense Génie,
Songer à murmurer contre tant de bonté! . . .
Trop noire ingratitude, horrible impiété,
D'un cœur reconnoissant toujours foyez bannie!
Dieu tout-puissant, j'adore & bénis tes décrets;

Mais mon ame atterrée,
De douleur déchirée

Exhale ses cuisans regrets.

Ce n'est que par l'excès d'une affreuse souffrance
Que nous appercevons notre triste existence;

Écrasés sous le poids du plus grand des forfaits,
Nos larmes sont ameres & cuisantes,

Nous soupçons de longs sanglots!

Oh! Dieu, reçois nos plaintes déchirantes,

Ecoute le cri de nos maux!

Tu nous avois donné dans tes jours de clémence

Le plus religieux & le meilleur des rois;

Ta sagesse toujours nous parloit par sa voix,

Et ses jours précieux faisoient notre espérance,
C'étoit un pere heureux chéri de ses enfans :

Son ame aimante & pure

De la douce nature

Savoit entendre les accens.

Les François à le voir goûtoient un bien suprême,
Et prononcer son nom... Le nom de ce qu'on aime
Nous fit naître toujours les plus tendres élans. (a)

Hélas ! c'étoit un véritable hommage,

Que nous rendions à ses vertus,

Et nos enfans parleront d'âge en âge,

De ce bon roi ; notre Titus !

Oh Dieu, que tout me dit de croire juste & sage !
Qu'est devenu ce roi, l'ouvrage de tes mains,
Que tu sembles n'avoir fait connoître aux humains,
Que pour nous le ravir à la fleur de son âge,
Emportant notre amour, le prix de ses bienfaits !

Image affreuse, horrible !

Jour de sang, jour terrible !

Crime tel qu'on n'en vit jamais !

Juge & législateur, tribunal tyrannique,

Oh Jugement atroce, abominable, inique !

Quel est cet échafaud ? Quels sinistres apprêts !

Mon sang se glace, une tête sanglante !

Je vois des membres palpitans !

Ciel ! C'est Louis, ton image vivante,

Affassiné par ses enfans.

Dans l'atmosphère en feu ta foudre menaçante

Ne sillonne pas l'air de son éclair vengeur ?

Le soleil éffrayé, pâle, faisi d'horreur

Ne s'est pas arrêté dans sa course brillante ?

(a) Ces fortes d'éloges ne sont pas inconciliables avec ce qui peut exister de faiblesses & d'imprudences, qui tiennent moins peut-être encore à la nature humaine, qu'à celle d'un gouvernement obsédé par tous les artifices de la méchanceté & de la corruption, & que les ames les plus droites ne démentent & dès-lors n'évitent pas toujours. — Diverses consid. philosophiques, politiques, théologiques, 15 Juillet 1792, p. 462. — 15 Août, p. 569. — 1 Nov., p. 340. — 1 Sept., p. 29. — 1 Octob. 1792, p. 206. — 15 Oct., p. 314. — 1 Nov., p. 297.

Les élémens, troublés par ces crimes nouveaux,

Le feu, les vents & l'onde,

Pour l'exemple du monde

Ne ramenant pas le cahos ?

Quelle est donc, ô grand Dieu ! quelle est cette justice ?

Qu'ai-je dit, malheureux ?.. O Ciel ! fais moi propice,

Et pardonne à l'excès, au comble de mes maux !

Ma bouche seule a formé le blasphème,

Dieu ! je rentre dans le devoir,

Mon cœur qui te révere & t'aime,

S'égaroit par le désespoir.

Mais quelle obscurité ? mais quelle nuit profonde

M'environne soudain & me couvre en ces lieux ?

... Tous mes sens suspendus... Mon ame a

d'autres yeux

Qui lui font découvrir l'aspect d'un nouveau

monde.....

... Je me sens élever au-dessus des humains.

O douce mélodie !

O divine harmonie !

C'est le concert des Chérubins.

Une force inconnue ouvre enfin ma paupière ;

Quels torrens merveilleux d'éclatante lumière !

Quels accens enchanteurs, & quels transports divins

Au loin, mortels, devant moi le ciel s'ouvre

Avec tous ses brillans attraits,

Et Dieu permet que mon regard découvre

Ce qu'homme ne rendra jamais.

Sur un trône éclatant d'azur & de lumière,

Où des astres placés au lieu de diamans,

D'un feu pur & sacré font jaillir des torrens,

De ce vaste univers, le Créateur, le Pere,

L'Eternel est assis ; & sa céleste cour

Le contemple sans cesse,

Dans une sainte ivresse

Qui se renouvelle toujours.

... Quel est ce bienheureux ; vers les mers
du

Qui s'avance paré d'une triple couronne ?

Dieu fait tomber sur lui des regards pleins d'a

Un lis en main un autre Saint le guide.
 Ah!... c'est mon roi, l'heureux Louis,
 Que sa vertu porta d'un vol rapide
 De l'échafaud au Paradis.

Aux pieds d'un Dieu vengeur il prie avec instance...
 Jettant sur ses sujets des regards attendris,
 Trop criminels François, notre immortel Louis
 Sollicite pour vous, pour la coupable France;
 Il tâche de fléchir le céleste courroux,
 Et détourne l'orage
 Que votre aveugle rage
 Alloit provoquer contre vous.

Du Christ, notre Sauveur, foible & touchante image,
 Il offre à l'Eternel son trépas, votre ouvrage,
 Comme un gage sacré pour suspendre ses coups : (a)
 Ainsi toujours ce prince aimant & tendre
 Vous aura portés dans son cœur,
 Et même encor survivant à sa cendre
 Il veut faire votre bonheur.

Des pleurs brûlans d'amour & de reconnoissance,
 Coulent abondamment de mes yeux attendris.
 Oh! mon roi bien-aimé, mon pere, mon Louis,
 Dans le sein du bonheur vers toi mon cœur s'élançe.
 ... Mais tout a disparu... tout échappe à l'instinct.....
 D'une image touchante,
 D'une leçon brillante

Le ciel m'accorda le présent ;
 Oui, je vois, ô mon Dieu, ta divine sagesse
 Régler tout ici-bas, & toujours ta tendresse
 Accompagner les biens, même le châtement.
 En toi j'ai placé toute confiance ;
 Quelques soient nos revers affreux,
 J'espère encor des beaux jours pour la France
 Puisque Louis est dans les cieux.

(a) Le poëte fait allusion à ces paroles de Louis : *Je pardonne à mes ennemis ; je désire que ma mort rende la nation heureuse.* 15 Fév. p. 309.



NOUVELLES POLITIQUES.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 26 Février*). M. de Sievers a eu le 14 une audience publique de S. M. dans laquelle il a eu l'honneur de lui présenter ses lettres de créance, en qualité d'ambassadeur de l'impératrice de Russie. A la suite de cette audience il a rendu visite au prince-primat, & a dîné chez le grand-maréchal de la Couronne.

Nos députés à Pétersbourg sont tous de retour ici, à l'exception du comte Branicki; l'impératrice a fait présent à chacun d'eux d'un bijou de prix. Cependant les affaires de notre république sont dans un moment de crise. Le maréchal de la confédération Potocki est parti pour Pétersbourg, afin de réclamer l'exécution des promesses de l'impératrice contre tout projet, qui porteroit atteinte à l'intégrité des possessions de la Pologne. La confédération ayant, à l'occasion de l'invasion prussienne, convoqué par des Universaux le ban & l'arrière-ban, voici la copie d'une lettre que l'ambassadeur de Russie, comte de Sievers, a adressée à ce sujet au comte Malachowski, grand-chancelier de la Couronne.

Monseigneur. ,, Ayant envoyé aujourd'hui par un
Tome I. Kk

courier à la confédération-générale, une note au sujet de l'Universal qu'elle a jugé à propos de donner sur l'amnistie des partis & l'arrière-ban, je crois qu'il est de mon devoir d'en communiquer une copie à V. Exc., me flattant qu'elle en approuve le contenu, & qu'elle en pourra faire usage ici, pour en empêcher la publicité & l'impression, & prévenir la communication aux ministres étrangers résidant ici. „

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération &c.

(Signé) *Jacq. de Sievers.*

Copie de la note indiquée dans la lettre ci-dessus.

„ Le souffigné ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. I. de toutes les Russies, n'a pu voir sans une extrême surprise, mêlée de douleur, la traduction de l'Universal que la sérénissime confédération générale a jugé à propos de donner, en date du 11 Février, & par lequel elle ordonne à la nation, de se préparer au ban & arrière-ban de la république. Sans entrer dans la discussion des raisons, qui ont pu induire la sérénissime confédération générale, à une démarche si extrême, sans avoir voulu me consulter, comme le ministre d'un cour amie & alliée, dont la confédération générale elle-même, avoue devoir attendre le bonheur & la tranquillité de la Pologne; une seule réflexion eût dû modérer le feu qui a animé la confédération générale, en se décidant à cette démarche; c'est-à-dire celle des commotions & des troubles inévitables, que doit causer naturellement l'exhortation pathétique, qui précède les quatre points de cette ordonnance universelle. Le second point ordonne nommément, avec promesse de récompenses futures, le choix & la nomination des régimentaires & des Rotmîtres, dans les terres, districts & paroisses. Comment cela pourroit-il s'exécuter, sans des assemblées nombreuses &

tumultueuses , souvent même licenciées , comme une triste expérience ne l'a que trop souvent prouvé ? Les régimentaires nommés une fois , se lieront aux Rotmîtres , & ceux-ci commenceront naturellement les enrôlemens & les exercices & évolutions militaires , en attendant l'ordre de la réunion générale , selon le quatrième point , & rendront par-là l'exhortation du troisième point , qui recommande la tranquillité , parfaitement illusoire & dangereuse même à cette tranquillité , si nécessaire aux intérêts de la république. „

„ Le soussigné ambassadeur ne sauroit s'empêcher d'exprimer son inquiétude , sur ce que la sérénissime confédération générale promet tacitement une amnistie universelle à ceux qui de son propre aveu , travailloient à bouleverser la république , & lui ont causé tous les maux , dont elle se plaint à si juste titre. Ces émigrés , qui par leurs intrigues & des assertions aussi impudentes que fausses , à la barre du convent national à Paris , ont osé avouer ces principes affreux , qui avilissent actuellement la nation Française , aux yeux de l'univers indigné ; ces émigrés , qui ont osé assurer que le gros de la nation Polonoise pensoit comme eux , pourront-ils jamais rentrer dans le sein de la nation , sans y porter un nouvel aliment au feu de la discorde , & faire naître de nouveaux malheurs ? „

„ Sans attendre de nouveaux ordres précis à ce sujet de sa souveraine , le soussigné ambassadeur croit de son devoir , & remplir ceux qui lui furent donnés avec précision au moment de sa nomination , de veiller avec la sérénissime confédération générale , de concert avec Mrs. les généraux en chef , commandant les armées de S. M. I. en Pologne , à la plus parfaite tranquillité , en écartant soigneusement tout ce qui pourroit induire à l'interrompre ; de demander à la sérénissime confédération générale , qu'ayant égard aux raisons ci-dessus détaillées , elle veuille bien publier par-tout , où le dit

Universal de l'arriere-ban auroit déjà été publié, que la sérénissime confédération générale, n'entend pas que des assemblées quelconques se tiennent, mais que pour éviter tout trouble & confusion, tout bon citoyen de la république se tienne tranquille. “

„ En outre, le souffigné ne sauroit taire à la confédération générale, qu'en conséquence du desir d'entretenir un calme parfait sur les terres de la sérénissime république, les commandans des troupes de S. M. I., actuellement en quartier-d'hiver, ont par-tout des ordres très-précis, d'empêcher & de disperser toute assemblée quelconque & réunion même de troupes, qui pourroit faire naître des troubles, & acheminer par une effervescence mal-entendue, vers des démarches hostiles, d'autant plus, que le souffigné ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire, est tout nouvellement autorisé, de recommander à la sérénissime confédération générale, de se conduire avec prudence & modération, dans ces circonstances délicates, & d'éviter soigneusement, de provoquer par de fausses démarches, une puissance aussi formidable. „

L'original étoit signé, Jacq. de Sievers.

En conséquence de cette Note, la confédération-générale a publié un Universal, arrêté à Grodno le 22 Février, dans lequel elle recommande l'ordre & la tranquillité dans les états de la république. „ Dans l'Universal portant „ injonction de se tenir prêt pour l'arriere-ban, „ y est-il dit, nous avons mis sous les yeux de la „ nation, & ce qu'elle pouvoit craindre, & ce „ qu'elle devoit faire; nous lui avons recom- „ mandé d'éviter avec le plus grand soin, tout „ ce qui pourroit troubler la tranquillité inté- „ rieure, & altérer l'harmonie qui doit régner „ entre les citoyens, & les troupes de S. M. l'im-

„ pératrice de toutes les Russies. Nous avons
 „ en outre prévenu toutes les provinces, que
 „ bien qu'il leur fût intimé de se tenir prêtes
 „ pour un rassemblement, elle ne devoient ce-
 „ pendant se rassembler en effet, que lorsqu'il
 „ leur seroit adressé sur ce point un ordre ul-
 „ térieur & définitif. Nous répétons cette in-
 „ timation aujourd'hui, en ajoutant qu'il ne
 „ reste plus d'espoir à la république, que dans
 „ la magnanimité de la grande Catherine, &
 „ que refuser de se prêter à ses conseils, ce se-
 „ roit vouloir hâter la ruine de l'état. En con-
 „ séquence, nous conjurons au nom d'une pa-
 „ trie qui doit nous être chère, tous ceux de
 „ nos concitoyens qui résident dans les provin-
 „ ces, de ne point se porter à des rassemble-
 „ mens précoces, qui ne pourroient qu'accé-
 „ lérer la chute de la république, & de ne se
 „ réunir pour la défense commune, que de la
 „ manière & dans le tems qui leur seront in-
 „ diqués s'il en est besoin, par un ordre ex-
 „ près de la confédération générale. „

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 12 Février). Il est dé-
 cidé que notre cour prendra part à la grande
 entreprise qui occupe les puissances combinées.
 Nos armées se mettent en mouvement pour
 aller combattre les François régicides. Une flotte
 formidable, commandée par l'amiral Ribas,
 doit cingler incessamment par le détroit des
 Dardanelles, pour se porter sur Marseille. Le
 général Suwarow s'embarquera sur la même
 flotte avec un corps de troupes, destiné à faire

une descente. Le prince Immerette est en pleine marche à la tête de 20 mille hommes, tant Cosaques que Calmoucks, & de 5000 hussards qu'il conduit à l'armée combinée. Ils seront suivis, à ce qu'on assure, d'un autre corps de troupes réglées.

Voici la traduction d'un édit émané de S. M. I. de toutes les Russies, & adressé à son sénat le 8 Février.

„ Les troubles qui ont éclaté en France depuis l'année 1789 n'ont pu manquer d'exciter l'attention de tout gouvernement réglé. Aussi long-tems qu'il restoit quelque espérance, que le tems & les circonstances contribueroient à ramener les esprits égarés, & que l'ordre & l'autorité légitime y reprendroient leur ancienne vigueur, nous avons toléré le séjour des François dans nos états, & permis à nos sujets de communiquer avec eux. Mais ayant vu croître de plus en plus les progrès de l'insurrection & de la désobéissance dans leur pays envers leur souverain, accompagnés d'une intention opiniâtre, non-seulement de consolider chez eux les principes d'impiété, d'anarchie & d'immoralité de toute espece, mais de les propager encore sur toute la terre, nous avons interrompu notre correspondance politique avec la France, en faisant rappeler notre ministre avec sa suite, ainsi qu'en renvoyant de notre cour le chargé d'affaires de cette puissance; mesure à laquelle nous nous sommes déterminés par cette nouvelle considération, que les missions respectives ayant été établies entre nous & le roi, il étoit incompatible avec notre dignité, après que ce dernier eût été dépouillé de son autorité & détenu dans une indigne contrainte & des appréhensions continuelles, d'avoir, de quelque manière que ce soit, l'air de vouloir traiter avec les usurpateurs de ses droits & de son gouvernement. Maintenant que la mesure des atrocités qui ont

fouillé cette terre malheureuse, & l'horreur universelle qu'elles inspirent, sont à leur comble, qu'il s'est trouvé plus de sept cent monstres, qui ont abusé du pouvoir, qu'ils se sont arrogé par les voies les plus criminelles, au point de porter leurs mains parricides sur l'oint du Seigneur, de leur maître légitime, cruellement & inhumainement immolé le 21 Janvier dernier, nous nous croions obligée envers Dieu & notre conscience, jusqu'à ce que la justice du Très-Haut ait confondu les auteurs d'un forfait aussi horrible, & qu'il ait plu à sa sainte volonté de mettre un terme aux calamités qui affligent actuellement la France, de ne souffrir entre notre empire & ce royaume aucune de ces relations qui subsistent entre les états policés & légitimement constitués. En conséquence nous ordonnons ce qui suit :

„ I. De suspendre les effets du traité de commerce, conclu le 30 Décembre 1786 entre nous & le feu roi de France Louis XVI, jusqu'à l'époque ci-dessus mentionnée du rétablissement de l'ordre & de l'autorité légitime dans ce royaume. „

„ II. De défendre jusqu'au même tems l'entrée des vaisseaux François, sous leur pavillon ou autre, dans nos ports situés sur différentes mers; pareillement il sera défendu à nos commerçans & aux maîtres de navires d'envoyer leurs bâtimens dans les ports de France. „

„ III. De renvoyer les ci-devant consuls François, vice-consuls, agens & gens attachés à eux, de nos deux capitales & des autres endroits où il y en a, en annonçant à chacun d'eux, qu'il lui est accordé un terme de trois semaines pour l'arrangement de ses affaires, à la fin duquel il est tenu de quitter immanquablement le lieu de son séjour actuel, & de sortir des frontières Russes au tems fixé dans son passe-port. Quant à ceux d'entre eux qui, ayant été commerçans en Russie, y ont été chargés de titres ou fonctions consulaires, & qui désireront res-

ter pour vaquer uniquement aux affaires de commerce, on procédera à leur égard comme il est dit plus bas dans l'article VI. ,,

„ IV. De même il est enjoint à nos consuls, vice-consuls, & gens attachés à eux, & en général à tous les Russes des deux sexes, de sortir de France incessamment à la réception des ordres qui leur sont à cet effet expédiés; mais comme ces ordres, à cause de l'interruption actuelle de toute correspondance directe, pourroient ne point parvenir dans les mains de nos consuls, ils n'en feront pas moins tenus de s'y conformer, dès qu'ils en feront instruits par la voie des gazettes étrangères, dans lesquelles ils feront fidèlement & littéralement inférés. ,,

„ V. Nous ordonnons de ne point souffrir dans notre empire & d'en faire sortir tous les François des deux sexes sans exception, soit qu'ils y exercent le commerce ou quelqu'autre genre d'industrie, les artistes, les ouvriers, les gens au service des particuliers, y compris les instituteurs & les gouvernantes, tous enfin qui reconnoissent le gouvernement actuel de leur pays, & s'y soumettent, donnant à chacun un terme de trois semaines pour l'arrangement de ses affaires domestiques, avec injonction à lui, de quitter les frontières de Russie dans l'espace du tems déterminé dans son passe-port, & de n'y rentrer à l'avenir sous peine d'encourir inévitablement la punition dictée par la loi. ,,

„ VI. Nous exceptons de ce règlement tous les François des deux sexes qui étant appelés par le gouvernement de l'endroit où ils sont établis, pour entendre la notification de notre présente volonté, manifesteront l'intention & le desir sincère d'abjurer par serment les principes d'impiété & de sédition qu'on professe aujourd'hui dans leur pays, & qui ont été introduits par les usurpateurs du gouvernement & de l'autorité légitimes; qui envisagent le crime que ces monstres viennent de com-

mettre contre la personne du roi, avec cette aversion & horreur qu'il inspire à tout homme bien pensant & à tout bon citoyen, & qui, en témoignant un zèle sincère pour la Religion chrétienne dans laquelle ils sont nés & un desir pareil d'être fideles & soumis au roi à qui la couronne est dévolue par droit de succession, s'engageront ensuite de rompre pour tout le tems de leur séjour en Russie & jusqu'au rétablissement du bon ordre dans leur patrie, toute correspondance avec ceux de leurs compatriotes qui se sont soumis au gouvernement usurpateur & monstrueux qui existe à présent en France. Tous ces François des deux sexes peuvent librement demeurer en Russie sous la sauvegarde de nos loix, & y vaquer sans aucune crainte à leur commerce, profession, métier ou industrie quelconque, dont l'exercice n'est point défendu. Mais afin qu'aucun parmi eux ne croie qu'il pourra faire une abjuration hypocrite & illusoire, dans l'espérance de la dérober à la connoissance de ses compatriotes, il leur doit être déclaré que cette abjuration sera publiée dans les gazettes Russes & étrangères avec les noms de ceux qui l'auront signée. „

I T A L I E.

NAPLES (*le 18 Février*). Il est entré ici deux felouques, parties il y a huit jours de Cagliari & depuis trois de Sarabus, petit port à la distance de 3 lieues de la capitale de la Sardaigne. Les patrons rapportent que le 28 Janvier, pendant qu'ils mouilloient à Sarabus, ils entendirent une forte canonade qui leur fit présumer que la place de Cagliari étoit attaquée par la flotte Françoisise, qui jusqu'alors s'étoit tenue à la petite île de St.-Pierre. En effet, peu de jours après, outre les autres

avis qu'on reçut à Sarabus concernant cette attaque, un particulier qui avoit été présent à tout ce qui s'étoit passé, en donna les détails dont voici le précis. Le 27 Janvier, la flotte François se montra à la rade de Cagliari, au nombre de 22 vaisseaux, y compris 4 chaloupes à bombes. Immédiatement après, l'amiral voulut parlementer avec la place : il envoya à terre une chaloupe avec un député de sa part, ayant le pavillon national de France en poupe, & celui de Sardaigne à l'avant. Le député proposa au général des armes, qui l'attendoit sur le mole, „ que Cagliari eût à se rendre sur le „ champ; sinon, que la ville devoit s'atten- „ dre au feu le plus vif & à la plus terrible „ destruction „. Il lui fut répondu, „ qu'il ne „ devoit point se flatter d'une pareille reddi- „ tion; qu'on sauroit se défendre; & qu'il „ eût à s'éloigner de terre le plutôt possible „. Comme il tarda, un Sarde se précipita à tirer un coup de fusil au député, qui tomba mort à l'instant. Animé par cet exemple, le peuple cria *feu! feu!* & à ces mots un canonier, sans attendre d'autre ordre, déchargea sa piece à mitraille sur la chaloupe François & y tua 14 hommes : ceux qui restoit, rejoignirent leur flotte, d'où le lendemain, 28 Janvier, il se détacha 7 vaisseaux avec les 4 chaloupes à bombes. Ces bâtimens, s'étant postés à la portée du canon de la place, firent contre elle depuis 7 heures du matin, pendant huit heures entieres, le feu le plus violent. On leur répondit de terre avec la même force; & l'on ne cessa de tirer sur les François à boulets

rouges : ils mirent le feu à l'un de leurs vaisseaux, qui eût été consumé sans les prompts secours qu'y portèrent les autres. Après l'action, tous les vaisseaux François allèrent se mettre dans le golfe hors la portée du canon. Jusqu'au 30 Janvier, ils n'avoient rien entrepris de nouveau. Quant aux bâtimens de transports, qu'on croyoit destinés avec des troupes pour l'expédition contre la Sardaigne, l'on n'en eut point de nouvelles avant le 2 Février, lorsqu'on apprit qu'ils alloient joindre la flotte. Les François ont tenté de mettre pied à terre en différens endroits pour se procurer des vivres, mais par-tout ils ont été repouffés : les Sardes, préparés à les recevoir, l'ont fait avec la plus vive animosité ; & dans les différentes attaques & essais de débarquement, les François ont perdu beaucoup de monde. Les Sardes montrent la plus ferme résolution de se défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang contre une attaque dont l'on n'allegue pas même le plus léger motif. D'après l'ardent courage qui les anime, & le nombre de gens armés que l'isle a mis sur pied, & qu'on estime à plus de 40 mille hommes tant à pied qu'à cheval, l'on est fondé à croire que les François trouveront la conquête de la Sardaigne plus difficile qu'ils ne s'y étoient attendus.

Le patron d'une felouque napolitaine, venue de la Sardaigne, a confirmé tout ce que l'on vient de rapporter : il ajoute que le bombardement, quelque terrible qu'il ait été par sa vivacité, n'a causé que très-peu de dommages à la ville de Cagliari ; que seulement

cinq Sardes y ont perdu la vie ; que les François au contraire , s'étant trop approchés des batteries de la place , ont souffert les plus grands dommages & perdu beaucoup de monde , soit par les boulets-rouges , soit par les décharges à mitraille , avec lesquels le canon de Cagliari n'a cessé de jouer sur eux.

Nous apprenons de Venise , que le pouvoir exécutif de France a fait demander au gouvernement , 1^o. qu'il eût à reconnoître la république françoise. 2^o. Le passage de la mer Adriatique. 3^o. Des grains. 4^o. Compte des François qui ont disparu à Venise. A la première demande , le gouvernement a répondu qu'il reconnoîtroit la république françoise après les puissances prépondérantes. La seconde a été refusée , & le refus motivé sur les traités avec les autres puissances. La troisième refusée , refus appuyé sur les loix de l'état. A la quatrième , on a répondu que le gouvernement Vénitien ne se mêloit pas plus des François à Venise , que le gouvernement François ne s'inquiétoit des Vénitiens à Paris. Ces réponses font une déclaration de guerre ou l'équivalent.

LIVOURNE (*le 1 Mars*). Il est arrivé aujourd'hui dans notre port un bâtiment , venant de celui de Bonne en Barbarie : le mauvais tems l'avoit obligé d'entrer dans le golfe de Cagliari , d'où il étoit parti le 22 du mois dernier. Le capitaine nous rapporte , que les François avoient mis à terre 10 mille hommes , (rapport , qui déjà nous avoit été fait par un bâtiment , qui avoit été à Cagliari le

17 Février) ; mais qu'ils ont été repouffés avec une perte considérable ; que l'escadre françoise consistoit en 40 bâtimens tant vaisseaux de ligne que frégates ou chaloupes, outre 60 bâtimens de transport ; qu'une tempête avoit fait échouer deux vaisseaux de ligne, dont un a été brûlé (par les Sardes, à ce que le capitaine suppose) ; que les François eux-mêmes ont dégréé & dépouillé l'autre & y ont ensuite mis le feu, ne voyant aucun moyen de le sauver ; qu'ils paroïssent disposés à abandonner l'entreprise contre la Sardaigne, ayant déjà levé l'ancre & s'étant mis hors de portée du canon ; qu'à son départ il avoit vu mettre à la voile 4 vaisseaux de ligne & 40 bâtimens de transport. Cette retraite a été accélérée, à ce qu'on assure, par l'apparition de 25 vaisseaux Espagnols, qui arrivoient à toutes voiles.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 17 Mars*). Le chevalier Eden, envoyé extraordinaire de S. M. B. ayant présenté ses lettres de créance à l'empereur, a eu ces jours derniers de longues conférences avec notre ministère ; mais on n'apprend pas que le traité dont les articles préliminaires avoient été rédigés il y a environ deux mois, ait été signé entre les deux puissances.

Il va se mettre en marche un nouveau corps de réserve de nos troupes, qui sera composé de 20 bataillons d'infanterie dont 6 de grenadiers ; de 14 divisions de cavalerie dont 3 de carabiniers, de 3 de cuirassiers & de 5 de

huffards. Les commandans de ces troupes sont : les lieutenans-généraux Terzy, Biela & Weczey ; les généraux-majors Auffels, Fabry, Bejachevich, Heidendorf, Sebottendorf & Riefe. Il se forme un autre corps de réserve. Il sera formé de 10 bataillons d'infanterie dont 5 de grenadiers, & de 3 divisions de carabiniers. Les commandans seront : le lieutenant-général François Kinsky & les généraux-majors prince Guillaume d'Auersperg, Melas, Hahn & Degenchild. Ces deux corps camperont sur les frontieres de la Bohême & de la Haute-Autriche pour marcher en avant dès que le gouvernement le jugera à propos. L'infanterie en garnison dans cette ville, & qui va se joindre à ces mêmes troupes, sera remplacée par des bataillons Transilvaniens qui sont déjà en pleine marche pour cette destination. Le premier transport de la grosse artillerie de siege, est parti d'ici le premier de ce mois pour l'armée. Il consiste en 80 pieces de canon de 24 livres de balles, 60 de 18, 100 mortiers, 200 obus & autres pieces. Ce train étoit suivi de 126 chariots de munitions. Les compagnies d'artillerie ouvroient & fermoient la marche, qui dura plus de deux heures. Chaque piece de canon est accompagnée de 2000 boulets, & chaque mortier de 500 bombes. Cette artillerie, coulée ici par les freres Boitvin en 1778, n'a pas encore servi.

Chaque jour on présente à la cour des dons gratuits pour soutenir la guerre. Depuis peu de jours, le prince Lobkowitz, capitaine de la noble garde Allemande, a envoyé à la mon-

noie comme un don gratuit tout son service d'argent, qui pefe 600 marcs. Les Etats de la basse Autriche fournissent au monarque un don volontaire de 300,000 florins ; ceux de la Moravie donnent un demi-million : en Hongrie 40000 hommes veulent monter à cheval & faire toute la campagne à leurs propres fraix ; mais ils seront armés par les Etats. Le don gratuit que fournira la Bohême, fera des plus importans , puisque les Etats de ce royaume ont depuis peu répandu une lettre circulaire tendant à cette fin , & conçue en termes très-énergiques ; en voici les principaux passages. „ Jamais la Bohême n'aura une oc-
 „ casion si favorable de déployer le zele qui
 „ l'anime envers l'état & son roi , que celle
 „ que la guerre présente lui offre ; guerre qui,
 „ ne tendant à rien moins qu'à renverser ar-
 „ bitrairement toute constitution , à dépouil-
 „ ler le trône de ses droits , les états de leurs
 „ privileges , les propriétaires de leurs biens ,
 „ les communautés & les familles de leur re-
 „ pos & de leur tranquillité , les pauvres de
 „ tous moyens de subsistance ; en un mot , à
 „ étouffer la Religion dans tous les cœurs ;
 „ exige le concours , la réunion de toutes les
 „ forces à celles du monarque , pour en ar-
 „ rêter les progrès. „

„ Ce n'est donc pas pour des projets d'a-
 „ grandissement , ce n'est pas pour de vains
 „ lauriers , que notre souverain a entrepris la
 „ guerre : son dessein n'est que de nous dé-
 „ fendre de cette horde de voleurs & de meur-
 „ triers. Voilà le but de ses armes. Voilà pour-

» qu'il y a déjà plus d'un an, qu'il se trouve
 » impliqué dans une guerre dispendieuse, qu'il
 » a soutenue à ses propres dépens. »

» Ces sacrifices de la part du souverain mé-
 » ritent bien notre reconnoissance. Chers con-
 » citoyens, oublions dans ce moment les mal-
 » heurs qui nous ont affoiblis, pour ne nous
 » ressouvenir que de la soumission, de la fidé-
 » lité & de l'amour pour la patrie dont nos
 » ancêtres ont constamment été pénétrés pour
 » leur roi. C'est dans ces sentimens, que les
 » Etats de Bohême assemblés à Prague ont ré-
 » solu de présenter à S. M. un don gratuit
 » pour soutenir les fraix de la guerre. »

» En conséquence nous invitons par la pré-
 » sente *note*, nos co-états, à y contribuer en
 » proportion de leur faculté & de leur amour
 » pour la patrie. Dans une liste qui sera pré-
 » sentée à S. M. l'empereur, on marquera la
 » somme & les noms des contribuans, à moins
 » qu'ils ne veuillent que leur nom reste caché.
 » Ils sont donc priés de vouloir s'expliquer
 » avant le 15 de Mars sur la maniere & le
 » tems, dont ils souhaitent de livrer leur con-
 » tingent. »

La nouvelle conignée dans plusieurs papiers
 Allemands, que l'électeur Palatin avoit déjà
 consenti à recevoir dans la place de Manheim
 des troupes Autrichiennes pour la défendre
 contre les tentatives des ennemis de l'Empire,
 a été prématurée, puisqu'il ne conste absolu-
 ment rien ici d'une pareille résolution prise par
 S. A. E. : nos politiques croient au contraire
 remarquer une contradiction manifeste dans la

conduite de la cour de Munich, puisqu'en même tems qu'elle s'excuse de ne pouvoir fournir son contingent sur le pied des autres cours électORALES, faute d'avoir des troupes suffisantes pour cet effet, elle soutient d'un autre côté de n'avoir pas besoin de renforts étrangers pour la garde d'une forteresse aussi importante que celle-là. Quoi qu'il en soit, ce mystere politique ne tardera pas à être dévoilé.

DEUX-PONTS (le 18 Mars). Tout ce pays est entièrement occupé par les troupes FrançOISES, qui y sont entrées sans qu'on en sache jusqu'ici la raison, & sans aucune déclaration préalable. Tous les domaines du duc ont été saisis; ses troupes ont été licenciées; ses effets, les armes au magasin, & tous les produits de ses biens mis en séquestre. L'endroit du Carlsberg, le château ducal sur-tout, est rempli de militaires FrançOIS. Ce fut le 21 Février au matin que le commandant FrançOIS fit publier, au son d'une musique militaire, le fameux décret du 15 Décembre, qui met sous la main de la nation FrançOISE les possessions & les biens des peuples, chez lesquels ses armes porteront la liberté. Le baron d'Esebeck, ministre-d'état du duc, qui étoit resté à Deux-Ponts pour tâcher d'y ménager les intérêts de son prince, témoin de cette publication & de la saisie des biens du duc, qui en étoit la conséquence, fit le même jour une protestation formelle contre ces procédés & la publia en ces termes.

„ Je soussigné ministre-d'état de S. A. S. Mgr. le prince Palatin, duc regnant de Deux-Ponts, déclare

devant qui il appartiendra, protester solennellement au nom de mon sérénissime maître contre la publication du décret, rendu le 15 Décembre 1792 par la Convention-Nationale, faite aujourd'hui par ordre du général-commandant & d'autorité militaire, dans toutes les places publiques de cette résidence, & contre l'arrêté des comptes de tous les officiers de finance; actes aussi contraires à la neutralité accordée au duché de Deux-Ponts en vertu d'un arrêté de conseil-exécutif provisoire de la république Française du 9 Novembre 1792, qu'aux lettres de sauve-garde, expédiées en conséquence de cette résolution le 1 Décembre dernier par le Sr. Desportes, ministre de France, en faveur de chacun des bailliages du duché, & aux sentimens de loyauté & de générosité dont la nation Française a fait une profession constante, & qui ne lui permettront certainement pas de traiter en ennemi un peuple ami, content de son sort & du gouvernement, sous lequel il a vécu heureux pendant des siècles, comme le porte l'art. XI de la loi, dont il s'agit, ni de dépouiller de son autorité légale & de ses revenus un prince, l'ancien allié de l'Etat. Fondé sur tant de titres légitimes, je réclame formellement pour tous les pays de la domination de S. A. S. le bénéfice d'une neutralité complete, avec le maintien du régime établi & de l'administration civile actuelle, qui doit en être regardée comme une condition essentielle & inséparable. En foi de quoi j'ai signé la présente protestation & y ai apposé le cachet de mes armes. „
A Deux-Ponts, le 21 Février 1793. (L. S.)

(Signé) L. d'Esbeck.

A la suite de cette protestation, le baron d'Esbeck fut arrêté dans son hôtel, le 25 Février, par ordre du commandant François, & conduit en France sous une forte escorte de cavalerie.

ALTONA (le 15 Mars). Hier, l'on a reçu ici la nouvelle, que les troupes Prus-

fiennes ont formellement investi la ville de Dantzic le 8 de ce mois, & que le général de Raumer, qui les commande, ayant demandé une députation, elle lui a été envoyée à Schidlitz, composée de deux sénateurs ou conseillers, 2 échevins, 4 maîtres de quartier, & 2 négocians. Il a exigé d'eux la remise de tous les ouvrages & fortifications, ainsi que de tout le territoire à l'entour, entre les mains du roi, son maître, celle de la ville même comme un dépôt, & une réponse cathégorique en 24 heures.

MAYENCE (*le 27 Mars*). Tout est toujours ici dans une fermentation plus ou moins grande, tant parmi les habitans que parmi les troupes Françoises. Les premiers, fort mécontents de ce qu'on veut les faire *libres* & les *franciser* malgré eux, se montrent aussi récalcitrans que les circonstances & la présence de la force armée peuvent le leur permettre. Pour justifier leur refus de prêter le ferment qu'on exige d'eux, ils ont allégué que dans un moment si précaire, où leur ville investie de tous côtés par les puissances, alloit essuyer la plus vive attaque & peut-être être forcée de se rendre, cette prestation pourroit avoir les suites les plus fâcheuses pour eux. Une pomme de discorde très-marquée est aussi jettée entre les troupes Françoises & sur-tout entre celles de ligne & les gardes-nationaux. A chaque instant il s'éleve des querelles, des disputes, qui sont fort souvent suivies de voies de fait, où ces Mrs. signalent leur adresse à se passer les uns aux au-

tres l'épée au travers du corps. Quatre cens hommes de troupes de ligne qui avoient porté le deuil du roi, & qui montroient des sentimens anti-anarchiques, ont été enveloppés, défarmés & enfermés dans une vaste prison. Pour plus grande précaution, on a fait ajouter de nouvelles grilles aux fenêtres & autres ouvertures de cette prison. Pendant qu'on le faisoit, quelques-uns de ces prisonniers mettoient la tête en dehors & crioient aux habitans : „ Qu'on nous claquemure comme on „ voudra, cela ne nous empêchera pas de „ briser ces grilles, lorsqu'il s'agira de nous „ joindre à vous, pour exterminer nos tyrans. „

LIEGE (le 22 Mars). Toutes les affaires de ce pays s'arrangent successivement au vœu de tous les bons citoyens. L'évêque-prince n'est pas encore de retour, & tardera peut-être à revenir jusqu'à ce que les opérations de guerre soient à une plus grande distance de nos contrées. Nous apprenons en attendant que les François reculent de toutes parts; & l'on ne doute pas que dans peu ils ne soient rentrés sur leur territoire, où vraisemblablement on ne les laissera pas tranquilles.

Un rapport officiel, expédié du quartier-général de Tirlemont, donne sur les opérations de l'armée Autrichienne depuis le 16 jusqu'au 21, les détails suivans.

„ Le 16, après-midi, l'armée quitta ses quartiers pour aller occuper le camp derrière le grand ruisseau de Gheete*. Tout-à-coup les deux armées se rencontrèrent, l'ennemi s'étant avancé de Louvain

* Gheete ou Gette.

pour nous surprendre dans nos cantonnemens. Comme il étoit revenu à Tirlement, il y eut de part & d'autre une vive canonade qui ne causa aucune perte effencielle. La nuit mit fin à ce combat. „

„ Le 17, l'armée prit sa position de maniere à pouvoir fondre de tous côtés sur l'ennemi au moment qu'il avanceroit. Nous avions devant nous le petit ruisseau de Gheete dont les avant-postes occupoient le bord. L'aile droite s'appuyoit sur la chauffée de St.-Trond. C'est ici qu'étoit postée l'avant-garde aux ordres de son altesse royale l'archiduc. L'armée à côté en deux corps; le premier commandé par le général comte de Colloredo, le second par le lieutenant feld-maréchal, prince de Würtemberg; les villages d'Orfmael, de Guthenhoven & de Neervinde restoient au front de l'armée. Le corps de réserve formoit l'aile gauche sous les ordres du général comte de Clairfayt, cette aile gauche alla se poster entre Raucour & Landen. L'ennemi occupoit toujours son poste près de Tirlemont & derriere cette ville. „

„ Le 18 à la pointe du jour, on vit l'ennemi s'avancer vers nous sur plusieurs colonnes. Il se déploya à droite & à gauche sur les hauteurs en-deçà de Tirlemont, appuyant son aile gauche sur Wil-morsum, & sa droite à Goidsenhoven. Vers les 8 heures, une de ses colonnes ayant beaucoup de gros canons s'avança par la chauffée de St.-Trond jusqu'à Orfmael, délogea de ce village nos corps-francs, & éleva des batteries considérables près de l'église. S. A. R. ordonna d'abord de faire avancer, en batteries, l'artillerie de notre avant-garde, & démonta plusieurs canons de l'ennemi, que celui-ci remplaça toujours par d'autres. Quoiqu'il ne pût percer plus avant, il profita cependant de l'avantage du terrain pour faire avancer une de ses colonnes à gauche sur Leau, l'autre à droite sur Raucour pour nous prendre en flancs & à dos, & nous envelopper; laissant

son centre bien garni pour agir avec plus de force. Le prince feld-maréchal ordonna d'attaquer toutes ces colonnes. En conséquence, le prince de Wurtemberg avança vers Leau, le lieutenant feld-maréchal de Benjofsky vers la chaussée d'Orfmael & de Dormael, S. A. R. l'archiduc à la tête de deux bataillons de Sztarray, vers le village d'Orfmael, & le général comte de Clairfayt vers Raucour, le général Colloredo resta au centre. Ces généraux attaquèrent chacun le corps d'ennemis qu'ils avoient devant eux, & parvinrent, par le secours de Dieu, leur intelligence & la bravoure extraordinaire de nos troupes, à battre l'ennemi par-tout où il se présenta. C'étoit le général Dumourier lui-même qui, à la tête de 30,000 hommes, conduisit l'attaque près de Raucour, qui étoit le point le plus important dont dépendoit notre sort; mais le général comte de Clairfayt alla à sa rencontre avec son corps de réserve, fort à peine de 7 à 8000 hommes, battit Dumourier; & quoique celui-ci réunit tous ses efforts pour réussir dans une seconde attaque, il fut repoussé comme à la première. Pendant cette attaque, près de Raucour, l'ennemi fit avancer une colonne vers notre centre; mais le général Colloredo le repoussa à son tour, le délogea de Neervinde, & resta maître du village. La nuit mit fin au combat qui avoit duré pendant 11 heures, elle empêcha nos troupes victorieuses & invincibles de poursuivre l'ennemi. Vu la bravoure extraordinaire avec laquelle l'ennemi combattit, cette victoire nous coûta cher; nous y avons perdu, tant en tués qu'en blessés, 12 à 1500 hommes, du nombre desquels sont le major Hugo Odonell, tué, le général Rebach & le colonel Riffche blessés, ainsi que plusieurs autres officiers. La perte de l'ennemi est au moins de 4000 hommes en tués & blessés; nous lui avons pris au-delà de 30 canons & fait 200 prisonniers. „

„ Le 19, à la pointe du jour, on vit au poste

qu'avoit occupé l'ennemi une forte arriere-garde , & son armée occupée à faire sa retraite assez en désordre , le lieutenant feld-maréchal Benjofsky fut détaché à sa poursuite avec 6 bataillons & 10 escadrons ; il manœuvra avec tant d'habileté , qu'il obligea l'arriere-garde ennemie à quitter le poste qu'elle occupoit ; de sorte que ce lieutenant feld-maréchal s'est trouvé avec son détachement tout près de Tirlemont. „

„ Le 20, M. le lieutenant feld-maréchal Benjofsky a chassé les François de Tirlemont & les a poursuivis à une lieue & demie au-delà de cette ville. L'ennemi a couvert sa retraite avec beaucoup d'ordre & de sang froid. A midi précise, notre armée s'est portée sur la droite, & a passé Tirlemont. Une partie fut camper derriere cette ville, ayant à dos le grand ruisseau de Ghoete, au milieu la chaussée qui conduit à Louvain, le corps de réserve à sa droite & le village de Hongard derriere elle. „

„ M. le colonel baron de Mylius détaché près de Kempten avec deux bataillons de Mich. Wallis & quelques troupes légères, avoit reçu l'ordre de déloger l'ennemi, le 20, de Dieft, ce qu'il exécuta heureusement & avec beaucoup d'intelligence, ainsi qu'il apert par la relation suivante : „ A 7 heures du matin, M. de Mylius avoit fait la première attaque sur Dieft ; il fut d'abord repoussé ; mais à la deuxième attaque il entra dans la ville de deux côtés, fit 50 prisonniers, & s'empara d'un canon ainsi que de quelques caissons. Notre perte consiste en cinquante hommes, tant tués que blessés, dont un capitaine. L'ennemi, ayant été coupé de la chaussée de Louvain, a dû se retirer vers Heerenthal. „

Une nouvelle preuve de la conduite que tenoient les François sur le territoire de l'Allemagne, c'est que plusieurs couriers pour la

Hollande ont manqué totalement. Les avant-postes François, ou les brigands de leur parti qui rodoient de tous côtés, n'ont pas même respecté ce pacte tacite que les puissances belligérantes observent; ils ont arrêté les courriers, ouvert les malles & les lettres, & détruit ensuite très-probablement le tout. Des lettres-de-change envoyées par la poste en Hollande, n'ont plus reparu. L'une de ces lettres a été offerte par un volontaire François à un négociant de Liege, pour qu'il la lui escomptât aux trois quarts de perte. Le négociant devinant comment celui-ci se l'étoit appropriée, la retint, après l'avoir menacé, & eut l'honnêteté de la renvoyer au marchand de Cologne, qui l'avoit envoyé à son correspondant de Hollande.

FRANCE.

PARIS (*le 20 Mars*). Les fâcheuses nouvelles de nos armées se succèdent avec une rapidité étonnante. Tous les spectacles ont été fermés par ordre du maire, & un rappel général a été battu dans toute la capitale, afin que les citoyens se rendissent dans les sections pour y entendre les commissaires & prendre communication d'une proclamation qui annonce le danger de la patrie, & qu'on dirait presque conçue dans un moment de désespoir. On en jugera par le paragraphe suivant.

„ Aux armes, citoyens, aux armes, si vous tardez, tout est perdu; Aix-la-Chapelle, Liege, Bruxelles, une partie de la Belgique doivent être maintenant au pouvoir de l'ennemi; la grosse artillerie, les bagages,

le trésor de l'armée marchent avec précipitation sur Valenciennes, seule ville qui puisse arrêter un instant l'ennemi. Ce qui ne pourra suivre, sera jetté dans la Meuse. Dumourier fait des conquêtes en Hollande, mais si des forces considérables ne le soutiennent pas, Dumourier, & avec lui l'élite des armées françoises peuvent être engloutis. Parisiens, envisagez la grandeur du danger.... Parisiens, sauvez encore une fois la chose publique.... Il faut que cette campagne décide du sort du monde. Hommes du 14 Juillet, du 5 Octobre! Hommes du 10 Août, réveillez-vous &c.,,

Le drapeau qui annonce que la patrie est en danger, a été arboré en haut de la maison commune, & le drapeau noir a été placé sur la tour de l'église métropolitaine. Depuis ce tems, il regne beaucoup de fermentation dans cette capitale. Les imprimeries de Gorfas, de Condorcet ont été brûlées & détruites, & les barrières sont fermées. Dès le 9, les tribunes de la Convention ont été garnies de révolutionnaires ardens, qui avoient ordre d'exécuter certains législateurs. On désignoit Gorfas, Condorcet, Péthion, Genfonné, Vergniaud, Guadet, Grange-Neuve, Barbaroux, Rebecqui, Lanjevinois, Buzot, Louvet, Garon de Coulon, Cambon, Brissot, les ministres Roland, Claviere, Beurnonville, Monge, le Brun, Garat. Le conseil-général a arrêté que le maire, le commandant-général, les administrateurs de police & tous autres fonctionnaires publics de la municipalité ne pourront s'absenter de Paris. On avoit toujours pensé que le défaut d'ensemble dans les mesures, le manque de confiance dans les généraux, dans les ministres & dans la Convention même, augmenteroit le mal qui regne dans

toutes les parties de l'adminiftration. Mais on n'auroit jamais pu croire que le défordre viendroit fi rapidement à fon comble, & que les factieux ne fauroient pas mieux mafquer la terreur qui les travaille & qui porte l'agitation dans leurs ames. Vainement ils appellent la nation ; vainement ils lui crient de fe lever : elle ne fe leve pas. La peur que fes chefs ne difimulent pas eux-mêmes, paralife tous les bras. Et quand même on fuppoferoit un moment qu'ils s'armeroient tous, que tous les hommes en état de faire la guerre, vont courir aux frontieres : il eft probable que ces foldats ne pourront faire une réunion impofante. Sont-ce des hommes arrachés à la culture, aux arts, non-affouplis à la difcipline militaire, fans habits, fans magazins de vivres & fans moyens d'en amaffer, qui pourront tenir contre des troupes difciplinées & aguerries. Du refte, nous apprenons que les recrutemens dans les provinces n'ont point de succès, & que le tirage de la milice y caufe des troubles alarmans. Les 86 députés, tirés de la Convention, & envoyés dans les départemens pour y engager les habitans à courir aux frontieres, n'y font pas fortune, & plusieurs y ont été très-maltraités : celui qui s'eft transporté à Orléans, a même reçu trois coups de baïonnette. Le peuple en général paroît ne plus être un levier, que l'on puiſſe faire agir avec facilité ; il femble ſentir que le fang, qu'on lui fait répandre, ne fait qu'augmenter ſes maux. La ſection du théâtre François ne peut pas trouver fon contingent ; elle eft obligée de tirer au fort.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 20 Mars*). Depuis la nouvelle des succès remportés par les armées combinées, les inquiétudes que nous avions sur le sort de ces provinces, sont diminuées, sinon évanouies. Des lettres du prince-héritaire d'Orange & du gouverneur de Willemstad, adressées à L. H. P. en date du 16 de ce mois, ont rehaussé nos espérances. Cette place, que le ministre Beurnonville annonça à la Convention le 28 Février comme étant déjà alors soumise aux François, & que le général Dumourier lui-même écrivit de son quartier-général à Seevenbergen, le 26 Février, devoir être prise la nuit suivante, cette petite place, avec une garnison de quelques centaines d'hommes des braves régimens de Saxe-Gotha & de Bosc de la Calmette, après avoir soutenu un siège depuis le 23 Février & un bombardement continuel, qui en a abymé toutes les maisons, depuis le 28 Février jusqu'au 16 Mars, a vu enfin les François se replier de devant ses murs, & sa délivrance complète. L'ennemi s'est retiré non-seulement de devant Willemstad, mais aussi du Moerdyk & de tous les postes, qu'il avoit occupés sur la gauche de l'embouchure de la Meuse. Ne pouvant emmener son artillerie, il a laissé une grande partie de ses canons, de ses mortiers, de son attirail de siège, & de ses munitions devant la place au pouvoir des assiégés. En conséquence, L. H. P. s'étant extraordinairement assemblées, & sur la proposition du prince

Stadhouder , ont avancé M. le lieutenant-général prince de Hesse , gouverneur de Maestricht , & M. le général-major de Boetzelaer gouverneur de Willemstad , au rang de général de la cavalerie & de lieutenant-général de l'infanterie respectivement. Milord Auckland a présenté le 18 un Mémoire aux Etats-Généraux , conçu de la maniere suivante.

Hauts & puissans seigneurs ,

„ Il y a environ quinze jours que dans une lettre ministérielle , adressée à M. le greffier Fagel , je témoignois à V. H. P. combien j'étois persuadé , que la crise , dans laquelle cet état se trouvoit alors , seroit courte & se termineroit heureusement. L'événement a justifié mon attente : l'ennemi s'étoit vainement efforcé de surmonter les obstacles , que la nature du pays , combinée avec les moyens de défense réunis de cette république & de la Grande-Bretagne , son alliée , ont mis à ses progrès : pressé en même tems & menacé d'être enveloppé à l'approche des armées Autrichienne & Prussienne , qui viennent d'ouvrir si glorieusement la campagne , il se retire & laisse , par-tout où il a porté ses pas , des traces de sa rage : par-tout où on lui a opposé de la résistance , il a échoué dans ses efforts ; & les divers manifestes , par lesquels il anticipeoit déjà sur la conquête de la république , atroces & mensongers dans leur principe , n'inspireroient plus aujourd'hui que la risée & le mépris , si sa courte apparition n'eût pas été accompagnée de violences & de cruautés , bien propres à faire sentir la désolation générale , que ses succès auroient inmanquablement entraînée. „

„ Dans cette même lettre j'annonçois la prochaine arrivée de quelques régimens d'infanterie & de plusieurs navires armés. Une partie de ce nouveau secours est déjà rendue dans cette province ; une partie se trouve sur les côtes ; & le reste n'a été re-

tardé que par les vents contraires. Les circonstances, qui avoient rendu ce renfort nécessaire, n'existent plus. Celles qui m'avoient engagé, conjointement avec S. A. R. le duc d'Yorck, à retenir quelques vaisseaux du roi, ont cessé également. J'en ai informé en toute diligence le ministère du roi. En attendant ses instructions, je me concerterai avec S. A. R. & avec les commandans en chef des troupes & des vaisseaux de la république, sur les mesures ultérieures à prendre, ayant toujours en vue de combiner la sûreté la plus complète de ces provinces avec le système de la coopération générale, & fermement persuadé qu'une guerre, fondée sur des principes aussi destructeurs que ceux qui font agir nos ennemis, ne sauroit être amenée à une heureuse fin que par les vigoureux efforts & l'activité la plus soutenue. — Cependant je ne saurois détourner mes regards des événemens qui viennent de se passer, sans féliciter vos hautes puissances, du courage héroïque qui a été manifesté à Maëstricht, au Klundert, & au Willemsstad; de l'ardeur & de la bonne volonté des troupes & des matelots, employés conjointement pour la défense par terre & par eau; de l'énergie, avec laquelle les différens départemens de l'administration, & spécialement l'amirauté de la Meuse, se sont dévoués au service de l'état; de l'éloignement général du peuple de ces provinces pour les doctrines que l'ennemi a cherché à répandre; du ferme attachement de ce même peuple à son ancienne constitution; & enfin du zèle actif & des grandes qualités, déployées par ceux que leur haute naissance a appellés dans ces circonstances périlleuses à la défense de la république „

„ Il ne me reste, hauts & puissans seigneurs, qu'à soumettre à votre décision un objet, qui affecte sensiblement le commerce. Je l'ai toujours envisagé avec peine; & j'ai attendu avec impatience le moment de pouvoir m'en expliquer. Vos hautes puis-

fances s'apperçoivent sans doute, que j'ai en vue l'Embargo général qu'elles ont mis il y a quelques semaines sur tous les vaisseaux, qui se trouvoient dans les ports de la république. Convaincu de la sagesse, de la justice, & de la nécessité absolue de cette mesure dans les circonstances du moment, j'ai résisté à toutes les réclamations qui m'ont été adressées à ce sujet par des négocians de ma nation; & si même j'en parle actuellement, ce n'est qu'avec le desir, que V. H. P. examinent soigneusement, jusqu'à quel point il pourroit être prudent de lever dès-à-présent cette entrave. En même tems je dois rendre cette justice à mes compatriotes, & aux commerçans en général, que, malgré les pertes & les dommages, qu'ils ont essuyés à cette occasion, & malgré la privation des braves matelots qu'ils ont fournis à nos chaloupes-canonnières, leurs plaintes modérées ont prouvé qu'ils ont su mettre le bien public au-dessus de leurs intérêts particuliers. Comment feroit-il possible, en effet, qu'il y eût des gens d'un esprit assez borné, de principes assez dépravés, ou assez aveuglés par leurs passions, pour s'arrêter à des risques ou à des sacrifices personnels, lorsqu'il s'agit du succès d'une guerre, injustement commencée, cruellement conduite, & visiblement entreprise pour assouvir l'ambition effrénée de quelques individus, pour les soustraire au châtement des crimes affreux dont ils se sont souillés, & pour faire servir le bouleversement général de l'Europe, à rendre supportable au peuple qu'ils ont si indignement séduit, l'abyme de malheurs, dans lequel ils ont su le plonger. „

Fait à la Haye, ce 18 Mars 1793.

(Signé) Auckland.

L'on se flatte que les troupes Françoises ne tarderont pas d'évacuer entièrement le territoire de la république. Pendant que le corps

d'armée Prussien, qui a quitté Bois-le-Duc, se porte du côté de Breda par Tilbourg, le corps Autrichien aux ordres du général la Tour, qui agit de concert avec lui, s'avance le long de la frontière de la mairie de Bois-le-duc par Hammond & Lommel; & un corps de troupes Hollandoises se rassemble vers Loon-op-Zand sous les ordres du prince Frédéric d'Orange. Ces forces réunies, formant une armée respectable, doivent assiéger la place, à moins que le bruit qui se répand en ce moment, ne se vérifie, que déjà elle n'est plus au pouvoir des François, qui ont entièrement quitté ce territoire. On voit que la perspective infiniment agréable que s'étoient formé sur la Hollande les démocrates François, a bien changé de face depuis quelques jours. Cette perspective avoit hâté la déclaration de mesures à prendre dès qu'elle se trouveroit soumise aux armes de la république Française. Cambon en fit le rapport dans la séance de la Convention du 2 Mars : le très-long projet qu'il présenta, fut adopté. Ce décret, en prescrivant la conduite à tenir par les généraux François après la conquête, les investit absolument de l'exercice du pouvoir révolutionnaire en Hollande. En se fondant sur les mêmes principes que le décret du 15 Décembre 1792, il décharge les Bataves du serment exigé d'eux en 1788; il abolit la servitude, les dîmes, les privilèges; il anéantit le Stadhouderat, l'assemblée des Etats-Généraux & les cours de justice; il supprime les taxes sur le pain & la bière, jusqu'à ce que le peuple Batave, réuni

en assemblées primaires, ait déclaré sa volonté à cet égard. Enfin » il autorise les généraux » François à mettre le scellé sur tous les meubles & sur-tout à mettre en séquestre les biens-fonds & immeubles du Stadhouder, » de ses fauteurs, adhérens, ou serviteurs volontaires. »

ROTTERDAM (le 21 Mars). L'espoir que pouvoient avoir conçu les Jacobins sur une révolution intérieure dans ces provinces, s'est pleinement évanoui. Dans les villes même, où ils prétendoient avoir le plus de partisans, à raison de la *petite église* qui y figure avec une espece d'importance, comme à Utrecht & à Amersfort (a), il ne s'est fait aucun mouvement. La généralité des habitans s'est montrée avec un zele & une indignation, qui a réduit tous les factieux à l'inaction & au silence. Les catholiques ont donné l'exemple

(a) La coalition de la secte philosophique avec la jansénienne, qui s'est fait voir manifestement dans la constitution civile du clergé, & par la nature de cette constitution & par les agens & les auteurs, qui étoient ci-devant ceux du parti, rendoit ce point de vue alarmant. On avoit vu récemment Utrecht s'armer & soutenir un siege contre les Etats-Généraux, & se distinguer entre toutes les villes de la république en faveur du patriotisme démocratique; sans qu'on puisse donner d'autre raison de cette distinction que les églises que les jansénistes y possèdent, leur prétendu clergé métropolitain, & le nombre de leurs initiés proportionnellement grand aux autres villes. . . Quoique le danger soit heureusement

piété de la fidélité & du bon esprit public, & ont répondu avec empressement à deux *Instructions pastorales* que Mgr. Brancadoro, nonce du Pape & vicaire apostolique en Hollande leur a adressées en date du 11 Février & du 1 Mars; celle-ci qui est en françois & en flamand, ne nous est pas encore parvenue. L'autre, adressée particulièrement au clergé, est écrite d'une manière à faire la plus grande impression. Le prélat fait d'abord un tableau touchant des tristes exploits du fanatisme démocratique; bien propres à préserver de cette contagion funeste les peuples amis de leur bonheur.

Cum ignorare, fratres dilectiss., nequeamus quid, quantumque in animis fidelium possint instructiones, exhortationes, & exempla vestra, prout eorum, quos ipsa divinarum, quas exercetis, functionum dignitas summopere apud populum commendat, ejusque obsequium, ac venerationem vobis conciliat, non satis possumus in vestram memoriam revocare, eas esse in presentibus rerum turbis, quæ Europam agitant uni-

passé, la sagesse politique des Hollandois ne le perdra sans doute pas de vue; elle se rappellera, en confirmation de l'expérience qu'elle a déjà faite, ces paroles du célèbre Talon : *C'est une faction dangereuse qui n'oublie rien pour diminuer l'autorité de toutes les puissances ecclésiastiques & séculières; & celles du vertueux Dauphin duc de Bourgogne : C'est une cabale unie & des plus dangereuses qu'il y ait jamais eu.* — Passage remarquable de l'auteur de l'Histoire du duc d'Orléans, *Dict. Hist.* art. JANSENIUS. Autre de l'abbé Berault, *ibid.* Autre qui est une espèce de prophétie trop réalisée, art. LAFITEAU.

versam, muneris vestri partes, ut fideles curæ vestræ commissos ab effræni illo inobedientiæ, seditionis, ac licentiæ spiritu arcere totis viribus adnitamini, qui latè admodùm, & in omnium conspectu per regiones Belgio vestro conterminas non serpit quidem, sed furit, ac debacchatur, quique cum eas jam in profundum malorum omnium conjecerit, miserrimam eandem calamitatem, idemque lamentabile exitium Europæ minitatur universæ.

L'envoyé du Pontife Romain s'étend ensuite sur la source & la sanction de toute autorité, & établit sur cet objet les maximes les plus chrétiennes & les plus sûres; après quoi il exhorte d'une manière touchante les pasteurs des âmes, & leur montre combien essentiellement ils sont obligés de veiller à ce que leurs ouailles ne se laissent pas séduire par les ennemis du bonheur public. Mrs. les curés vraiment catholiques, ne sont pas dans le cas de devoir être fortement pressés par cette leçon; & ceux de la secte masquée, qui se parent de ce nom, & ont plus d'horreur de l'autorité pontificale que de toutes les aristocraties imaginables, n'en profiteront guere. *Partium studia factioso spiritu innurita, atque aucta, tumultusque populares in rebus publicis præsertim, quantum malorum semper invexerint, & quemadmodùm earundem exitii, ac destructionis causa tandem fuerint vos certè non latet, qui in annalibus diversarum gentium quamscitissimè versati estis. Vel inde facile vobis erit colligere, eos, quibus Vineæ Do-*

mini, & ea maximè, quæ in republicanis imperiis plantata est, excolenda committitur, nunquam satis laborare posse, ut eam pestem ab fidelibus suis avertant, amorem pacis, & debitum legibus politici ordinis, tranquillitatisque publicæ custodibus obsequium incessanter Dei nomine prædicando, inculcandoque. Frustrà, & quidem falsò, ad seducendam multitudinem seditiosi homines patriotarum nomen sibi assumunt, ut charitate patriæ acti esse videantur. Quomodò patriam suam amare eos dixeris, quos flagella esse patriæ sub oculis nostris videmus? Extirpandorum, quos sibi fingunt, abusuum obtentu, quos, qualesque ipsi sibi non permittunt abusus? Sed ponamus abusus, contra quos clamant, reverà existere, nonne multò pejores, bonoque publico penitus exitiales substituuntur dum ad seditiones provocatur, & ad intestina cruentaque bella, in quibus divina humanaque omnia miscentur, sanctissimis ipsis naturæ vocibus silentium indicitur, non modò politicum, sed jus ipsum naturale pessumdatur, asperrima exurgunt odia, eaque inextinguibilia, ac etiam hæreditaria; dominia, ac proprietates depredationibus undique sevientibus conculcantur, ærarium profunditur ac dissipatur, fortune domesticæ ad nihilum rediguntur, & ipsa hominum vita ludibrio, ac ferocitati turbæ insanientis exponitur. Patria evertitur a fundamentis ab amatoribus patriæ. Hæc, quæ dicimus, utinam puri

putique essent imaginationis nostræ foetus ! Utinam , proh dolor , funesta admodum experientia nimis vera esse non docuisset in mœnibus etiam fœcisque vestris magna saltem ex parte , ô incolæ Frisîæ ! Væ iis , quibus summa præteritæ revolutionis calamitas oculos adhuc non aperuit , aut qui meliora sapere ex ipsâ malorum experientiâ nondum didicerunt.

A des motifs de divers genres , tous d'une impression irrésistible , le zélé prélat joint celui de la reconnoissance. Malgré que les catholiques soient gênés à un certain point & entravés dans leur culte , ils jouissent dans ce pays d'une protection assurée. Jamais la république n'a prétendu influencer sur leur croyance , leurs rites , leurs cérémonies , les regles établies dans leurs églises & pour leur clergé : plus indépendans relativement à tous ces objets , que dans quelques pays catholiques , où les cabinets des princes , remplis de philosophes , ont quelquefois ourdi contre eux toutes sortes de trames & préjudé aux opérations françoises ; ils ne sont ici molestés en rien de ce qui tient véritablement à l'intégrité de leur foi , à la sûreté de leurs personnes & de leurs propriétés. *In talibus certè rerum augustis nequaquam versantur Unitarum Provinciarum catholici , imò dum finitimarum regionum se dicentes patriotæ , quorum principia non desunt circum vos qui commendare ac propagare satagant , Christi Ecclesiam in locis ubi erat jam antehac florentissima novis , & ante hunc diem inauditis furoribus persequuntur , dum veri Dei templa modis omnibus ibidem polluuntur , devastantur , diruuntur , ac crucifixio fili*

Dei quotidie renovatur, dum vestri in Christo fratres a persequentibus, ac tentantibus eos monstris, exilia, carceres, mortem ipsam heroicam plusquam virtute sustinent, vos e contrario, qui catholice Religioni in foederato Belgio addicti estis, civilium Rectorum vestrorum contra quos vesani homines vos impellunt, benevolentiam, amorem, ac sollicitas quasi parentum curas experimini, & quoad religionis vestrae praesertim professionem, ac exercitium impensae eorum protectionis magis magisque in dies semper crescentis quotidiana habetis & certissima argumenta. Magnum quidem hoc bonum est, & quod satis aestimari nequit, illudque solum sufficeret, ut obedientes, fideles, ac dociles potestatibus, quae vos gubernant, vosmetipsos praeberetis; quanto fortius idem facere debetis, si huic bono imperantem conjungi officii strictè debiti vocem animadvertatis. Dei itaque lex, patrie vestrae salus, Religionis bonum, gratique animi officia hoc ab omnibus fidelibus nostris efflagitant, ut supremos Rectores suos & colant ex animo, & diligant; a vobis verò, fratres dilectissimi, qui ductores estis gregis, hoc etiam, ut ab iis, quae ovium vestrarum credulitati tendi possent insidiis sedulo ac studiosè defendatis.

BRUXELLES (le 23 Mars). Les nouvelles des armées Françaises que l'on a reçues ici depuis le 3 de ce mois, ont jetté l'épouvante & la consternation parmi les partisans du système françois, & relevé les espérances de la

presqu'universalité des habitans de ces provinces, qui le détestent. Le général Dumourier, arrivé ici le 10 de ce mois au soir, en dernier lieu d'Anvers, n'a rien oublié pour inspirer du courage, de la confiance & de la résolution aux premiers; après quoi il est allé rejoindre le 11, avec une partie des forces qu'il avoit menées contre la Hollande, le général Miranda, qui étoit retranché avec les débris de ses troupes sous Louvain; mais ce ne fut qu'après avoir fait & proclamé divers ordres & dispositions, que voici.

O R D R E.

„ *L'intention de la nation Française & des représentans de la république, en entrant dans les Pays-Bas, n'a jamais été d'y porter le brigandage & la profanation. Cependant ils s'y sont exercés par des agens du pouvoir-exécutif de la république Française, avec une tyrannie, qui déshonore les François, & qui met les Belges au désespoir: ils se sont permis de s'emparer de l'argenterie des églises. Ce trait de l'avarice la plus sordide doit être réprimé, pour prouver à tous les peuples, que nous respectons les opinions religieuses, & que la justice & la droiture sont les caractères essentiels de la nation Française, qui, en conquérant sa liberté, doit avoir acquis de nouvelles vertus, & ne doit employer ses armes que pour la justice.* „

„ *En conséquence, voulant réparer le tort que nous a fait dans l'esprit des Belges l'indiscrétion sacrilège des agens qui ont fait enlever l'argenterie des églises; j'ordonne, au nom de la république Française, de la religion & de l'équité, que toute l'argenterie des églises soit restituée & rétablie dans les différens lieux où elle a été enlevée. J'ordonne à tous les commandans militaires François & à tous les administrateurs civils, librement élus par le peuple Belge, de tenir la main à l'exécution du présent ordre, qui ramenera les Belges à la juste opinion qu'ils doivent prendre de la Convention-Nationale, de la nation Française & des*

1. Avril 1793.

551

agens politiques & militaires qu'elle n'a envoyés dans la Belgique que pour assurer la liberté & le bonheur du peuple. „

A Bruxelles, le 11 Mars 1793, an deuxieme de la république.

(Signé) Le général en chef Dumourier.

P R O C L A M A T I O N.

„ Tous les corps administratifs & tous les habitans des différentes provinces de la Belgique sont invités à faire dresser des plaintes, appuyées de procès-verbaux, contre les vexations tyranniques de quelques-uns des agens, connus sous le nom de commissaires du pouvoir-exécutif, sur-tout contre celles qui portent le caractère de profanation. Leurs plaintes seront admises; & la Convention-Nationale de France est trop pénétrée des principes de justice & de respect pour la religion, pour ne pas abandonner des agens infideles, qui auront abusé du pouvoir de leurs emplois, à toute la rigueur des loix. En donnant cette satisfaction au peuple Belge, lésé dans ses opinions religieuses, dans ses personnes, & dans ses propriétés; je déclare à regret, „ que quiconque voudra se faire „ justice soi-même, sera puni de mort; que, si „ quelques villes ou villages se permettent des „ rassemblemens contre l'armée Françoisse, qui „ n'est point coupable des crimes de quelques partisans, ces villes ou villages seront rasés ou „ brûlés „. J'espère que le peuple Belge, reconnoissant la justice de la Convention-Nationale & des chefs civils & militaires qu'elle emploie, reprendra les sentimens de fraternité, qui conviennent à deux peuples libres, & ne me forcera pas à agir comme en pays ennemi, & avec plus de sévérité encore, puisque les insurrections armées porteront un caractère de rebellion & de trahison. „

A Bruxelles, le 11 Mars 1793, an 2me. de la république.

(Signé) Le général en chef Dumourier.

P R O C L A M A T I O N .

Instruction
de fraternité
des Clubs!
*Di meliora
pius, erro-
remque vos-
trous illam!*

„ Comme les sociétés patriotiques ne doivent servir qu'à l'instruction des peuples, ou aux actes de bienfaisance & de fraternité; autant elles sont utiles, en se renfermant dans ce principe, autant elles deviennent dangereuses, en se mêlant des affaires politiques & militaires. En conséquence, il est défendu à tous les clubs patriotiques de s'immiscer aucunement dans les affaires publiques. Il est ordonné à tous les commandans militaires, administrateurs & magistrats, de tenir la main à cette défense; & si un club se permet un arrêté qui la contredise, il est ordonné de faire fermer le lieu de l'assemblée, & d'en rendre responsables personnellement le président & le secrétaire dudit club. Cette défense sera imprimée dans les deux langues, publiée & affichée. „

A Bruxelles, le 11 Mars 1793, an 2me. de la république.

(Signé) Le général en chef Dumourier.

Le même jour, Dumourier entra avec le général Duval dans l'assemblée des Représentans provisoires, & y tint un discours dont voici quelques passages. „ Je viens vous dé-
„ clarer qu'on a commis des fautes & même
„ des crimes contre le peuple Belge : je vous
„ annonce, que je veux faire réparer les unes,
„ & punir les autres. En passant par Anvers,
„ j'ai demandé les administrateurs. On m'a
„ dit qu'ils étoient épars, fugitifs, cachés
„ dans des caves, parce que des commis-
„ saires du pouvoir-exécutif vouloient les
„ faire emprisonner. Je les ai rassurés; &
„ j'ai donné l'ordre à ces commissaires de se
„ rendre à Bruxelles. „ — „ Je ferai ren-
„ dre aux églises les vaiselles, qu'on en a en.

„ levées d'une manière indécente. Les Fran-
„ çois, les soldats de la liberté ne doivent
„ pas ressembler aux brigands; ils défavouent
„ des actions déshonorantes; & ce n'est ni la
„ nation, ni l'armée Française, qui sont cou-
„ pables des torts dont la nation Belgique a
„ le droit de se plaindre. Je vais faire con-
„ noître au peuple Belge, par une Proclama-
„ tion de ce jour, mes dispositions & les vé-
„ ritables sentimens de la république, dont je
„ commande les forces. „ ——— „ J'ai donné
„ ordre de relâcher les citoyens que l'on a
„ arbitrairement arrêtés; & je ferai de même
„ remettre en liberté ceux que l'on a faisis
„ à titre d'otages. Nous n'en avons pas besoin;
„ nous sommes assez forts de notre propre
„ force; & nous devons l'être encore davan-
„ tage par l'amour des peuples, à qui nous
„ apportons la liberté. J'ai fait arrêter Chépy
„ (commisnaire du pouvoir exécutif de France).
„ J'ai fait mettre à la porte de Halle le soi-
„ disant général des Sans-culottes, Estienne.
„ J'en ferai encore punir d'autres. J'ai ordonné
„ au général Duval de casser, sans délai, la
„ légion des Sans-culottes; j'ai fait défense à
„ tout club patriotique de s'immiscer dans au-
„ cune affaire militaire ou d'administration;
„ & si l'on enfreint cette défense, le général
„ Duval fera fermer, & fermer sans retour,
„ le lieu du rassemblement. Les clubs, les so-
„ ciétés populaires sont destinés à instruire le
„ peuple, à éclairer l'opinion. Ils doivent pro-
„ pager & faire goûter aux hommes les prin-
„ cipes de la liberté, de la bienfaisance, de

„ l'humanité & de l'égalité; voilà l'objet de
 „ leur institution. Autant ils font de bien
 „ quand ils s'y renferment, autant ils font
 „ nuisibles, lorsqu'ils s'en écartent & veulent
 „ gouverner. „ — „ Je vous invite, & j'ose
 „ même vous ordonner d'écrire à ceux de
 „ Grammont, à tous vos concitoyens égarés,
 „ de déposer les armes, de reconnoître dans
 „ les François leurs libérateurs & leurs amis,
 „ & de revenir de préventions injustes, mais
 „ que je dois malheureusement avouer avoir
 „ été provoquées par la conduite de quelques-
 „ uns de nos agens. Ce n'est pas la peur, qui
 „ me porte à faire cette invitation, mais mon
 „ amour de la justice & de l'humanité; je
 „ serois défolé de devoir faire couler le sang
 „ des citoyens. „

Les signes d'un mécontentement, universel-
 lement subsistant dans la Belgique, avoient déjà
 éclaté plusieurs jours avant l'arrivée de ce gé-
 néral à Bruxelles. Un convoi de munitions, en-
 voyé dans les premiers jours de Mars de Lille à
 Bruges, fut attaqué près de cette dernière ville
 par un grand attroupement de gens de la cam-
 pagne: sur l'avis de l'approche des chariots,
 destinés pour l'armée Française, ils sonnerent
 les cloches des villages voisins; & les habitans
 de ces endroits se rassemblèrent armés de fusils,
 de fourches, & de tout ce qui leur étoit
 tombé sous la main: ils attaquèrent le con-
 voi, tuerent 3 hommes de l'escorte & 5 che-
 vaux, brûlèrent quatre chariots chargés de
 tentes & d'autres équipages de camp; & ils
 auroient brûlé tous les autres, si par l'intré-

pidité de deux officiers volontaires ils n'en eussent été empêchés.

Il est bien étonnant que ces déclarations du général François viennent si tard, & après que pendant trois mois il a été spectateur paisible de toutes les folies & scélératesses que la démocratie la plus effrénée puisse produire. Du reste, ce n'est pas dans la seule Belgique que ces excès ont eu lieu; le seul exploit que les François aient fait dans la Gueldre Prussienne, est la dévastation du célèbre sanctuaire de Kevelaer. Voici la copie d'une lettre qui nous a été adressée à ce sujet, datée de Cleves, le 26 Janvier.

» Je me rappelle d'avoir vu dans un de vos journaux de l'année passée, un article où il étoit parlé de l'image miraculeuse de la sainte Vierge à Kevelaer dans la Gueldre Prussienne; vous y observiez, monsieur, combien cet endroit avoit été fréquenté par les pèlerins de tous les pays, & combien les monarques Prussiens avoient protégé ce lieu de dévotion, nommément le père du grand Frédéric qui le visita lui-même. (a)

» Les observations que vous avez faites dans ce tems-là, monsieur, m'engagent à vous marquer aujourd'hui les profanations, les pillages & les dévastations commises

Auroit-il eu lui-même besoin de l'arrivée des Autrichiens & de leurs victoires, pour tenir à la Convention & à ses agens le langage de la justice & de la raison?

(a) Voyez le Journ. du 1 Sept. 1792, p. 18. L'image honorée à Kevelaer, est une estampe gravée, représentant celle de la sainte Vierge, invoquée sous le titre de *Consolatrice des affligés*, à Luxembourg. Elle est placée à Kevelaer depuis 1642.

dans cette église célèbre, par les nouveaux huguenots de France. J'ai la douleur de vous annoncer, monsieur, que les troupes de la soi-disante république Françoisise, toujours animées d'une haine fanatique contre la Religion catholique, ses temples & ses ministres, étant arrivées dans ce bourg, pendant le mois dernier, se sont emparées de tous les ornemens, de l'argenterie, des vases sacrés, anathêmes ou ex voto &c, que la piété des fideles y avoit consacrés. »

» Les réclamations de tous les habitans de Kevelaer, tant catholiques que réformés, furent absolument inutiles, & les iconoclastes françois, après avoir brisé tout ce qui se trouvoit dans ce sanctuaire, en chargerent les dépouilles sur quatre charrettes, en disant aux habitans consternés, que la citoyenne Marie n'avoit pas besoin de cela, qu'il convenoit mieux de convertir ce trésor en écus de six francs (sans doute pour faire la guerre aux propriétés, aux loix & à la Religion de tous les peuples de la terre (a). Ce langage excita l'indignation dans tous les cœurs ; mais les apostats n'en seroient point demeurés là,

(a) Vues raisonnables, vraiment philosophiques & sagement politiques sur ces dépôts consacrés & fonctionnés par la piété, ressource excellente dans les grandes calamités, où l'Eglise n'a plus rien en propre & répand tout ce qu'elle a dans le sein des malheureux ; mais qui dans aucun cas ne doivent servir à faire la guerre au genre humain : 1 Mai 1783, p. 52. — 1 Nov. 1783, p. 356.

s'ils n'avoient craint l'arrivée des troupes Prussiennes. Car ils dirent avant leur départ aux habitans de Kevelaer, qu'ils étoient bien heureux de ce qu'on ne les arrangeoit pas comme les Belges ; en leur faisant donner quelques milliers de livres de contribution. „

„ Tous les habitans de la partie de la Gueldre, où les prétendus conquérans de l'univers & de la liberté, ont fait des incursions, levent les mains au Ciel pour remercier Dieu d'être délivrés de ces brigands ; & sont déterminés à prendre les armes pour les repousser s'ils venoient à reparoitre. „

LOUVAIN (le 24 Mars). Les troupes impériales sont entrées hier matin en cette ville, au milieu des cris de joie, & au bruit de toutes les cloches. Chacun s'empresse de témoigner à nos braves libérateurs la satisfaction qu'on éprouve d'un si heureux événement. La retraite de l'armée Française est la suite des échecs qu'elle a essuyés depuis huit jours. Avant-hier, depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir, les François ont été attaqués à la fois du côté de Dieft, de Tirlemont & d'Evre ; ils y ont été tellement défaits, que la campagne étoit couverte de leurs morts & de leurs blessés ; quatre gros bateaux, remplis de ces derniers, sont en ce moment dans nos bassins, où 17 autres se trouvent, chargés de paille & de foin. On leur a pris en outre une très-grande quantité d'avoine, de froment & de farine ; deux bateaux

de poudre, de boulets & de piques, qui se trouvoient entre Malines & le Zennegat, sont aussi tombés au pouvoir des vainqueurs. En ce moment (3 heures) S. A. R. l'archiduc Charles entre en ville avec le général prince de Cobourg & sa suite. Il est impossible de rendre les transports d'alégresse qui éclatent d'un bout de la ville à l'autre. L'archiduc Charles, le prince de Cobourg &c. se font rendus à l'hôtel-de-ville, d'où l'on a publié la constitution & l'entier rétablissement de la Belgique dans ses droits & ses loix, & de-là à l'église de saint Pierre, accompagnés des membres de l'université & du chapitre. Par-tout où ils ont passé, l'air a retenti des cris redoublés de Vive l'empereur! Vive l'archiduc Charles! Vive le prince de Cobourg! La plus parfaite union regne parmi toutes les classes du peuple; l'archiduc Charles a versé des larmes de joie & de satisfaction. „

MALINES (*le 23 Mars*). La nuit d'avant-hier il est entré ici 1200 François venant de Dieft, qu'ils avoient été obligés d'abandonner. Les Autrichiens s'y étant présentés au nombre de 6 mille hommes, les François défendirent d'abord si bien la ville, qu'il leur fut impossible d'en approcher; mais ayant reçu du renfort, & les François ne pouvant tenir contre des forces si supérieures, évacuèrent la ville. Ces troupes sont parties ce matin, prenant la route de Termonde; elles ont été suivies par un convoi de 30 chariots chargés de munitions, qui étoit parti hier soir pour l'ar-

mée de Louvain, mais qui ayant reçu contre-ordre, étoit retourné la nuit.

Les Impériaux étant dans les environs de Louvain, les François ont pris des mesures pour ne pas être surpris. En conséquence, 300 hommes ont pris poste au pont devant Campenhout, à demi-chemin d'ici à Louvain, qu'ils ont brûlé, dit-on, pour arrêter quelque tems l'ennemi, s'il s'y présentoit inopinément.

On apprend, en ce moment, que le gros de l'armée Française se replie sur deux colonnes, la droite sur Vilvorde, la gauche sur le bois de Soigne; ces troupes vont reprendre, dit-on, le camp de Maulde.

Du 24. Aujourd'hui les François se sont retirés d'ici en bon ordre vers onze heures du matin, après avoir cassé ou fait sauter les ponts qui se trouvoient dans les environs de la ville. Aussi-tôt le peuple s'est porté sur la place, y a brisé le mausolée que le club avoit érigé en mémoire de Lepelletier de St.-Fargeau, en a transporté les pièces au pied de l'arbre de liberté, & y a mis le feu. Le peuple s'est rendu ensuite au club; il en a enlevé la tribune, les bancs &c, pour les brûler avec l'arbre de liberté. Tout s'est passé avec beaucoup de tranquillité, sans tumulte ni pillage.

A deux heures après-midi on a vu monter à la maison-de-ville le magistrat & le Conseil-large, sur l'invitation que leur avoient adressé les représentans provisoires du peuple, qui avoient régi les affaires pendant le séjour des François. Là, ces représentans se sont démis de leurs fonctions en présence du ma-

gistrat & du Conseil-large, qui leur ont témoigné toute la gratitude & la satisfaction dont ils étoient pénétrés pour le zèle qu'ils avoient montré pendant toute leur administration, à conserver le bon ordre, la tranquillité, les droits & propriétés des citoyens & le dépôt de la constitution. A cinq heures les troupes de S. M. ont pris possession de la ville au son du carillon & de toutes les cloches, & aux acclamations des habitans.

On a remarqué que par-tout où le peuple avoit librement & selon son vœu nommé les représentans provisoires, les loix & la constitution avoient été défendues & maintenues, autant qu'il étoit possible, contre la force armée; parce que le choix est presque généralement tombé sur des gens de bien, amis de l'ordre & du bonheur de la Belgique : le discours qui fut prononcé par le président de l'assemblée des représentans provisoires de cette ville en présence du Conseil-large, à l'occasion dont nous venons de parler, justifie pleinement cette observation; en voici la teneur.

Messieurs,

„ Lorsque nous entrâmes dans l'administration provisoire de cette ville, vous vous rendîtes en corps dans notre assemblée pour nous honorer des marques de votre confiance. Nous vous manifestâmes alors un desir sincere de nous démettre des fonctions publiques, dès le moment que la vigueur & la liberté seroient rendues à l'exécution de nos loix constitutionnelles. Ce moment, la Providence vient de le faire éclorre. Le sort des armes a changé tout-à-coup en faveur de François II. „

„ Sa majesté impériale & royale s'est solennellement déclarée pour l'ancien ordre des choses, pour le régime

régime de la constitution. Par cette déclaration si agréable aux Belges, nos mandats viennent à cesser aujourd'hui qu'une force étrangère n'empêche plus l'exécution des vôtres; nous nous empresseons donc de nous démettre des pouvoirs & des intérêts dont les circonstances nous avoient fait les gardiens & les administrateurs provisoires. „

„ Si vous jugez que notre gestion a été aussi utile à la province qu'elle a été disgracieuse & funeste à notre tranquillité & à notre intérêt personnel, nous demandons que l'estime de nos concitoyens & la vôtre en particulier, messieurs, soit la seule récompense de nos travaux civiques; nous demandons au nom du peuple, notre commettant, que vous conserviez toujours dans toute son intégrité le dépôt sacré de notre constitution, dont l'exécution ou l'enfreinte ont produit de tout tems le bonheur ou la calamité du pays; nous demandons enfin que vous trouviez dans votre sagesse, votre justice & votre impartialité, les moyens efficaces d'éteindre jusqu'au dernier germe de ces divisions intestines, de ces fatales rivalités qui depuis plusieurs années ont altéré parmi nous les douceurs de la vie sociale, provoqué les rixes entre les citoyens, dégradé le caractère national, entravé l'industrie & le commerce, paralysé toutes les branches de l'administration & désolé la patrie; afin que sous le regne de François II nous voyions fleurir l'empire de la Religion & des loix, la paix & la prospérité, cet âge fortuné qui fit le bonheur de nos ancêtres, & qui fait depuis long-tems, à juste titre, l'objet de nos vœux. „

Ita est, van Probyn, secrétaire.

BRUXELLES (le 27 Mars). Dans la nuit du 23 au 24, le reste de l'armée françoise a traversé la ville, sans y causer de dommages, & les derniers pelotons en sont sortis à la pointe du jour. Dès 7 heures du matin l'arbre de la liberté a été brûlé sur la grande place. La maison de

parfumeur Lafaye (qui fut quelques jours capitaine des Sans-culottes) a été pillée ; quelques autres étoient menacées du même sort , mais les premières patrouilles des hulans impériaux se font montrées & ont établi le calme. Pendant le reste de la journée il est entré par la porte de Louvain différens corps de cavalerie & ensuite d'infanterie ; pendant la nuit d'autres troupes ont passé par la ville , éclairée dans tous ses quartiers , & où les citoyens de tous les états se livroient aux témoignages de la joie la plus vive , en repassant sous un gouvernement qu'ils ont appris à chérir plus que jamais.

S. A. R. l'archiduc Charles est entré hier en cette ville vers une heure après-midi ; il s'est rendu à l'église de Ste. Gudule , où il a été reçu avec les cérémonies ordinaires , par le doyen & le chapitre : on a chanté le *Te Deum*. L'affluence étoit prodigieuse ; le peuple a revu ce jeune prince avec transport. Dans l'après-diné S. A. R. s'est rendue à la cour où elle a reçu les vins d'honneur. — Le soir il y a eu en ville grande illumination ; & S. A. R. s'est promenée par tous les quartiers , dans une voiture découverte suivie de plusieurs carrosses , & aux acclamations d'une foule empressée & respectueuse.

PROCLAMATION.

« Sa majesté l'empereur & roi persuadé que l'oppression , sous laquelle gémissent les provinces Belges depuis l'invasion du mois de Novembre dernier , a dévoilé aux yeux de ses fideles sujets , par une trop funeste expérience , la perfidie des principes des-

truçteurs, à l'aide desquels la faction françoise, sous le prétexte d'une liberté chimérique, a cherché à fonder ses progrès, ne sauroit douter de toute l'horreur qu'inspirent aux citoyens honnêtes les indignes menées de cette faction, également ennemie de la Religion, des mœurs & de tout ordre social. S. M. est aussi convaincue, que ses sujets Belghiques desirent sincèrement le rétablissement de l'ordre constitutionnel & de leurs loix fondamentales, attaquées par cette faction, & dans la jouissance desquelles ces provinces ont trouvé depuis plusieurs siècles leur bonheur & leur prospérité.

Dans cet état des choses, le rétablissement de cet ordre & de ces loix étant l'unique objet des efforts de la puissante armée que S. M. a envoyée au secours de ses fideles sujets, elle s'attend qu'ils s'empresseront à concourir à ce but salutaire : certains d'être soutenus & protégés dans leurs efforts de toute son autorité & de sa puissance souveraine : S. M. déclarant de son côté, que ceux qui contre toute attente oseroient agir en sens contraire, en se montrant comme partisans de cette même faction, seront traités en toute rigueur, comme rebelles à leur souverain & ennemis de la patrie. „

Donné à notre quartier-général à Aldenhoven, le 1 Mars 1793.

(Signé) Pr. Cobourg, F. M.

Ordonnance de son altesse sérénissime,

(Signé) Fischer, colonel, aide-de-camp-général.

Extrait du registre du Magistrat de la ville de Bruxelles.

Résolu de faire publier & afficher la Proclamation ci-dessus, aux places ordinaires, en conséquence de la lettre adressée au magistrat par le sieur baron de Bartenstein, en date du 25 Mars 1793.

Ainsi fait & publié à la grande breteque de l'hôtel-de-ville, en présence de MM. les lieutenant-amman, bourgmestre, échevins, trésoriers, receveurs & conseillers de la ville de Bruxelles le 25 Mars 1793.
(Signé), J. B. Claessens.

On est actuellement occupé à rétablir la statue du prince Charles de Lorraine, renversée par les clubistes & les Sans-culottes; un littérateur propose, pour consacrer cette restauration, l'inscription suivante :

DILECTISSIMI PARENTIS AC PRINCIPIS,
CAROLI A LOTHARINGIA,
BELGICÆ AUSTRIACÆ PRÆFECTI,
EFFIGIEM HANC, ERECTAM PRIMUM
DIE XVII JANUARIÏ, M. D. CC. LXXV,
DEIN A QUIBUSDAM LEGUM REGUMQUE
OSORIBUS, DIE XIII JANUARIÏ, M. D. CC. XCIII,
IMPÏE EVERSAM,
RESTITUI CURAVIT
BRUXELLENSIUM CIVIUM AMOR IMPATIENS,
DIE APRILIS,
M. D. CC. XCVI.

Nous voyons arriver successivement un bon nombre de prêtres déportés qui s'attendoient à finir leurs jours à Maëstricht. L'opinion qu'on a généralement du fort que les assiégeans leur destinoit, est appuyée non-seulement sur les voies de fait par lesquelles on les a fait refluer de tous côtés dans la ville dont on médisoit le siege*; mais encore sur la Proclamation des commissaires de la Convention, donnée dans la Belgique quelques jours avant le bombardement. En voici la teneur.

* Dern.
fourn. p.
362.

Au nom de la république Française.

„ Nous, membres de la Convention-Nationale,
 „ ses commissaires près l'armée & dans le pays de
 „ la Belgique, le pays de Liege &c, sur les avis
 „ multipliés qui nous ont été donnés, qu'il existe
 „ dans la Belgique des émigrés François & des
 „ prêtres déportés, qui travaillent avec activité
 „ à égarer l'opinion & les consciences des Belges,
 „ pour éteindre dans leurs ames tout sentiment de
 „ liberté, & relever au milieu d'eux la tyrannie
 „ qu'ils ont inutilement défendue dans les lieux
 „ qui les ont vus naître. „

„ Considérant que la présence des émigrés & des
 „ prêtres déportés ne peut être que funeste aux
 „ deux peuples; qu'elle est contraire aux décrets
 „ de la Convention-Nationale, qui s'est formelle-
 „ ment expliquée en ordonnant la saisie & la vente
 „ de tous les biens appartenans aux émigrés trou-
 „ vés dans les lieux occupés par les armées Fran-
 „ çaises. „

„ Avons arrêté que dans les trois jours qui sui-
 „ vront celui de la publication du présent arrêté,
 „ tous François émigrés ou déportés feront tenus
 „ de se retirer des pays occupés par les armées
 „ Françaises; que tous ceux qui seront arrêtés
 „ après ce délai expiré, seront conduits, sous bonne
 „ & sûre garde, hors dudit territoire, avec dé-
 „ fense d'y rentrer, sous les peines portées par
 „ les loix contre les émigrés & déportés. „

„ Requérons les généraux, les commandans des
 „ places, & autres chefs de la force publique,
 „ de prêter main-forte à l'exécution du présent
 „ arrêté. „

Fait & arrêté à Bruxelles, ce 13 Février,
 1793, l'an deuxième de la république Française.

(Signé) : Camus, Delacroix, Gossuin, Danton,
 Merlin, de Douay, & Treillard.

A Bruxelles, chez les citoyens Tutot, freres &
 sœurs, longue rue des bouchers.

Nous apprenons que le château de Namur a été évacué par les François dans la nuit du 25, au 26, & qu'Anvers s'est rendue par capitulation.

MONS (*le 27 Mars*). Hier, à six heures trois quarts, le feu a été mis à l'hôtel du prince de Ligne, occupé par le baron de Royer, maieur de cette capitale; les François s'en étoient emparés pour former leur magasin à paille, foin & avoine : la lanterne de feu a été posée au haut du château, & deux fois la cloche d'alarme pour ce fléau a sonné; les pompes ont été posées sur la montagne de Notre-Dame-de-Bon-Air, qui domine cet hôtel; le peuple s'y est porté en grand nombre, mais deux escadrons de dragons de l'infortunée reine de France en empêchoient l'entrée. On a pourtant remarqué que le feu étoit au milieu de la cour, ce qui a tranquillisé, se convainquant que leur envie étoit seulement de brûler leurs magasins, & non l'hôtel; le feu a été également mis aux grains & farines qui se trouvoient dans différens endroits, ce qui a occasionné un incendie dans le couvent des Clarisses, mais que les François ont éteint eux-mêmes. Enfin les ennemis dont on ne peut exprimer la tyrannie, nous ont quittés le même jour 26, à dix heures trois quarts. Les clubistes les ont devancés de deux jours, ainsi que les directeurs provisoires qui ont emporté avec eux l'argent qu'ils avoient reçu de Lille, en échange de l'argenterie des églises, refusant de payer ceux qu'ils avoient employés; tous se sont conduits en monstres,

mais particulièrement les nommés Delneufcour, Wolf & Maçon; le fils du médecin Lemerel, officier Belge, qui avoit fait la fameuse motion de guillotiner tous les prêtres & les nobles, s'est aussi comporté d'une façon dont l'histoire du plus grand malheureux n'est rien en comparaison de ses forfaits; c'est ce même qui a fait l'office de bourreau ou prévôt, en coupant en pleine place les cheveux & sourcils aux déserteurs Belges, qui se repentant du parti qu'ils avoient pris, étoient retournés chez eux. Aujourd'hui 27, les bourgeois se font emparés des arbres de liberté plantés sur la grande place, & dans la cour du club; ils les ont brûlés publiquement ainsi que le théâtre des clubistes, les tribunes & généralement toutes les décorations qui avoient servi aux singeries de ces misérables.

J'ai reçu la lettre de M. le C. de B. J'approuve très-fort l'idée de la collection de faits récents, qui serviroit de pendant au traité de Lactance *De morte persecutorum*, & à l'*Histoire des sacrilèges* par Henri Spelman. Mais je ne suis pas à même de pouvoir y concourir. Dès que l'ouvrage paroîtra, ou que le plan en sera annoncé dans un détail propre à faciliter le rassemblement des faits, je ne tarderai pas d'en faire mention.



L'Éclair est le mot de la dernière énigme.

Je ne suis point esprit, & j'existe dans l'ame,
Simple dans la malice, & double dans la femme;
J'ai trois pieds assez courts, ma voisine en a deux.
On ne verroit sans moi jamais de malheureux,
Sans peine vous pouvez me trouver dans le monde;
Parcourez cependant le ciel, la terre & l'onde,
Vos efforts seront vains, on ne m'y trouve point.
Seule je ne suis rien (observez bien ce point),
Il faut que de mes sœurs la troupe m'environne;
Si je marche avec Mars, je hais pourtant Bellone.
Enfin pour abrégé, nécessaire en amour,
Je suis dans la lumière, & j'abhorre le jour.

Dans la table du dernier Journal placez Maestricht après Venlo, sans égard au numéro des pages.

T A B L E.

POLOGNE	(Varsovie.	513
RUSSIE	(Pétersbourg.	517
ITALIE	{ Naples.	521
	{ Livourne.	524
ALLEMAGNE	{ Vienne.	525
	{ Deux-Ponts.	529
	{ Altona.	537
	{ Mayence.	531
FRANCE	{ Liège.	532
	(Paris.	536
PAYS-BAS	{ La Haye.	539
	{ Rotterdam.	544
	{ Bruxelles.	549, 561
	{ Louvain.	557
	{ Malines.	558
	{ Mons.	566